

## Budget primitif 2016 – présentation générale

---

Elaboré dans un environnement institutionnel en pleine évolution et financier complexe, le budget primitif pour 2016 - BP 2016 - de la Région conjugue la volonté de mener des **politiques ambitieuses**, tout en **préservant nos marges d'actions futures**.

Le BP 2016, premier budget de la nouvelle mandature, est en effet caractérisé par :

- un **budget sous pression en termes de ressources** puisque nos recettes sont fragilisées par le faible dynamisme de la fiscalité et la poursuite de la baisse des dotations ;
- **une gestion rigoureuse du fonctionnement permettant de maintenir un haut niveau d'investissement** ; dans un contexte de recettes très contraintes, disposer de marges de manœuvre pour lancer de nouvelles politiques au service du développement de la Région nécessite de se fixer des objectifs en termes de grands équilibres incarnés par trois indicateurs : le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement et l'endettement annuel net ;
- la volonté d'impulser les nouvelles politiques publiques pour lesquelles nous avons été élus et d'assurer, dans le même temps, la transition entre notre ancienne organisation territoriale et la nouvelle ; deux grandes priorités structurent les orientations budgétaires qui vous sont soumises : **la reconquête de la compétitivité régionale et la mise en œuvre d'un projet de territoire équilibré et ambitieux**.

Au total, **le BP 2016**, qui vous est proposé, affiche globalement une **augmentation de +2% par rapport au montant voté lors du budget primitif pour 2015**, soit un montant de crédits de paiement de 2 541,5 M€, répartis entre 1 692,5 M€ de crédits de fonctionnement et 848,9 M€ de crédits d'investissement.

S'agissant des **dépenses hors interventions** (600,9 M€), elles seront par rapport au BP 2015 en **baisse de -1,3%** (-7,9 M€) grâce notamment à une optimisation des moyens généraux liée au regroupement des trois régions et à la stabilisation du budget des ressources humaines malgré l'effet GVT et ce, via des gains de productivité.

En matière de **dépenses d'interventions** (1 893,8 M€), l'**augmentation** proposée sera de **+4,5%** par rapport au BP 2015. Elle est due notamment à la **montée en puissance des fonds européens dans le cadre de la programmation 2014/2020 (+48 M€)**.

Il est à noter également que le budget consacré aux **actions économiques** sera en **hausse de plus de 2%**. Il est prévu un développement notoire des interventions en fonds propres avec un objectif de création de fonds de 100 M€, l'engagement d'un plan ambitieux pour faire de notre Région celle de l'usine du futur avec le lancement de l'accompagnement annuel sur mesure de 150 entreprises et l'élaboration du nouveau SDREII.

S'agissant du budget dédié consacré à la **formation professionnelle et à l'apprentissage en hausse de plus de 3%**, les crédits consacrés à l'apprentissage, dans une logique transversale prenant en compte toutes les voies de formation, seront proposés en hausse de 3%. En matière de formations sanitaires et sociales, la hausse prévue est de 3%, les 15 500 étudiants représentant la moitié des effectifs des écoles supérieures de la Région.

Par ailleurs, la Région a signé le **plan « 500 000 formations »** qui se traduira en cours d'année (DM1) par des recettes et des dépenses supplémentaires à hauteur maximum de **75 M€**.

S'agissant du budget dédié à **l'aménagement du territoire de près de 100 M€**, la hausse de 17,2% concernera le plan de relance (pacte pour la ruralité), soit 23 M€ mobilisés pour les communes de moins de 2500 habitants, le THD en fibre optique avec un déploiement correspondant à un investissement public de 163 M€ sur 6 ans et la poursuite du soutien aux territoires via les dispositifs existants.

Quant au **budget dédié aux transports en hausse de 1,6%**, il permettra de soutenir des grands projets d'infrastructures structurants à hauteur de 155 M€ (électrification de la section Gretz-Troyes de la ligne 4 ; mise en service de la seconde phase de la LGV-Est Européenne ; réhabilitation de la ligne ferroviaire Charleville-Mézières-Givet ; opérations routières structurantes (déviation de Châtenois, RN4, achèvement A304, etc.)).

En matière de TER, 430 M€ de crédits sont prévus pour notamment assurer une meilleure offre en Lorraine (offre de transport de plus de 20% tout en stabilisant la contribution régionale).

Ainsi, au total et comme l'indique le tableau de synthèse des dépenses qui suit, le budget primitif 2016 s'affiche à 2 541,5 M€.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - Dépenses**

	Budget primitif 2015			Budget primitif 2016					
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	Investissement	% 2016/2015	Fonctionnement	% 2016/2015	TOTAL	Variation BP 2016/ BP2015
<b>Formation professionnelle et apprentissage</b>	10 515 201	458 813 551	<b>469 328 752</b>	13 999 209	33,1%	470 146 352	2,5%	<b>484 145 561</b>	3,2%
<b>Enseignement, lycées</b>	193 377 307	165 825 056	<b>359 202 363</b>	180 448 605	-6,7%	167 093 316	0,8%	<b>347 541 921</b>	-3,2%
<b>Culture, sports et loisirs</b>	12 615 241	53 465 800	<b>66 081 041</b>	13 500 095	7,0%	54 578 581	2,1%	<b>68 078 676</b>	3,0%
<b>Aménagement des territoires</b>	63 907 578	19 735 271	<b>83 642 850</b>	76 497 608	19,7%	21 198 808	7,4%	<b>97 696 416</b>	16,8%
<b>Fonds européens 2014-2020</b>	23 309 000	7 579 000	<b>30 888 000</b>	51 778 916	122,1%	27 142 945	258,1%	<b>78 921 861</b>	155,5%
<b>Environnement</b>	20 432 480	15 956 515	<b>36 388 995</b>	20 615 625	0,9%	16 001 110	0,3%	<b>36 616 735</b>	0,6%
<b>Transports</b>	156 500 459	433 993 000	<b>590 493 459</b>	155 201 957	-0,8%	444 843 775	2,5%	<b>600 045 732</b>	1,6%
<b>Actions économiques</b>	105 379 655	71 254 300	<b>176 633 955</b>	108 089 284	2,6%	72 688 999	2,0%	<b>180 778 283</b>	2,3%
<b>TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS</b>	<b>586 036 922</b>	<b>1 226 622 493</b>	<b>1 812 659 415</b>	<b>620 131 299</b>	<b>5,8%</b>	<b>1 273 693 886</b>	<b>3,8%</b>	<b>1 893 825 185</b>	<b>4,5%</b>
<b>Moyens généraux</b>	35 553 582	57 140 614	<b>92 694 197</b>	16 872 999	-52,5%	46 433 151	-18,7%	<b>63 306 150</b>	-31,7%
<b>dont Assemblées</b>		12 550 351	<b>12 550 351</b>	16 872 999	-52,5%	14 097 335	12,3%	<b>14 097 335</b>	12,3%
<b>dont moyens généraux</b>	35 553 582	44 590 263	<b>80 143 845</b>			32 335 816	-27,5%	<b>49 208 815</b>	-38,6%
<b>Ressources humaines</b>		289 493 980	<b>289 493 980</b>	15 000		289 493 980	0,0%	<b>289 508 980</b>	0,0%
<b>Divers</b>		821 074	<b>821 074</b>	1 071 500		864 100	5,2%	<b>1 935 600</b>	135,7%
<b>Charge de la dette</b>	149 415 600	76 461 154	<b>225 876 754</b>	164 172 600	9,9%	82 065 160	7,3%	<b>246 237 760</b>	9,0%
<b>TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS</b>	<b>184 969 182</b>	<b>423 916 822</b>	<b>608 886 005</b>	<b>182 132 039</b>	<b>-1,5%</b>	<b>418 856 391</b>	<b>-1,2%</b>	<b>600 988 490</b>	<b>-1,3%</b>
<b>TOTAL BUDGET HORS REVOLVING</b>	<b>771 006 104</b>	<b>1 650 539 316</b>	<b>2 421 545 419</b>	<b>802 263 398</b>	<b>4,1%</b>	<b>1 692 550 277</b>	<b>2,5%</b>	<b>2 494 813 675</b>	<b>3,0%</b>
<b>Revolving</b>	69 312 530		<b>69 312 530</b>	46 643 000				<b>46 643 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>840 318 634</b>	<b>1 650 539 316</b>	<b>2 490 857 949</b>	<b>848 906 398</b>	<b>1,0%</b>	<b>1 692 550 277</b>	<b>2,5%</b>	<b>2 541 456 675</b>	<b>2,0%</b>
								<b>20 361 006</b>	
								<b>15 000</b>	
								<b>1 114 526</b>	
								<b>7 897 515</b>	
								<b>29 388 047</b>	
								<b>1 546 984</b>	
								<b>30 935 031</b>	
								<b>14 816 809</b>	
								<b>11 660 442</b>	
								<b>1 997 635</b>	
								<b>14 053 566</b>	
								<b>48 033 861</b>	
								<b>227 740</b>	
								<b>9 552 273</b>	
								<b>4 144 328</b>	

## RECETTES

	BP 2015	BP 2016	Variation
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>1 209 323 051</b>	<b>1 248 897 051</b>	<b>39 574 000</b>
CVAE	287 947 044	298 899 902	10 952 858
CVAE péréquation	9 237 000	12 151 000	2 914 000
IFER	57 978 226	57 241 319	- 736 907
FNGIR	46 337 329	46 337 379	50
Cartes grises	165 300 000	167 600 000	2 300 000
TICPE part compensation	299 019 350	313 040 921	14 021 571
TICPE part modulation et part Grenelle	109 025 800	109 874 000	848 200
TICPE Prime apprentissage	11 500 000	25 552 414	14 052 414
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	72 085 348	71 336 089	- 749 259
Taxe d'apprentissage	142 510 070	143 652 027	1 141 957
Autres	8 382 884	3 212 000	- 5 170 884
<b>DOTATIONS</b>	<b>662 359 230</b>	<b>607 495 390</b>	<b>-54 863 840</b>
DGF	482 000 744	442 073 872	-39 926 872
DGF péréquation	12 088 000	18 560 295	6 472 295
DGD	78 927 673	78 928 173	500
DGD redevance quai	12 492 254	12 235 002	- 257 252
Compensations diverses	9 269 623	9 417 163	147 540
Dotation de compensation de la réforme de la TP	46 280 936	46 280 885	- 51
Autres	21 300 000	-	-21 300 000
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>63 839 403</b>	<b>83 804 811</b>	<b>19 965 408</b>
Services généraux hors fonds européens 2007-2013	5 626 575	1 686 700	- 3 939 875
Fonds européens 2007-2013	21 239 000	20 398 100	- 840 900
Formation professionnelle et apprentissage	4 244 500	2 050 000	- 2 194 500
Enseignement	18 950 700	18 375 450	- 575 250
Culture, sports et loisirs	1 064 900	724 500	- 340 400
Aménagement des territoires	42 500	30 000	- 12 500
Fonds européens 2014-2020	7 579 000	27 240 959	19 661 959
Environnement	425 000	1 271 874	846 874
Transports	1 502 750	3 259 226	1 756 476
Action économique	1 387 000	1 665 615	278 615
Opérations financières	1 234 705	6 594 028	5 359 323
Reprise provisions	542 773	508 359	- 34 414
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 935 521 684</b>	<b>1 940 197 252</b>	<b>4 675 568</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DOTATIONS</b>	<b>64 095 475</b>	<b>64 095 475</b>	<b>-</b>
DRES	64 095 475	64 095 475	-
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>122 708 038</b>	<b>217 614 543</b>	<b>94 906 505</b>
Services généraux	5 760 000	1 500 000	- 4 260 000
Fonds européens 2007-2013	31 969 000	17 319 000	-14 650 000
Formation professionnelle et apprentissage	2 065 000	-	- 2 065 000
Enseignement hors DRES	11 256 300	4 605 000	- 6 651 300
Culture, sports et loisirs	1 000 000	1 250 000	250 000
Aménagement des territoires	80 000	1 550 000	1 470 000
Fonds européens 2014-2020	27 610 787	51 778 916	24 168 129
Environnement	837 000	2 377 500	1 540 500
Transports	5 000 000	6 391 500	1 391 500
Action économique	7 404 051	5 679 523	- 1 724 528
Dotations et participations hors FCTVA	-	1 071 500	1 071 500
FCTVA	29 018 700	32 590 154	3 571 454
Produits des cessions d'immobilisations	707 200	3 770 000	3 062 800
Autres	-	87 731 450	87 731 450
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>186 803 513</b>	<b>281 710 018</b>	<b>94 906 505</b>
<b>TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING</b>	<b>2 122 325 197</b>	<b>2 221 907 270</b>	<b>99 582 072</b>
Revolving	73 130 530	46 643 000	-26 487 530
<b>TOTAL HORS EMPRUNT</b>	<b>2 195 455 727</b>	<b>2 268 550 270</b>	<b>73 094 542</b>
EMPRUNT	295 402 222	272 906 405	-22 495 817
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 490 857 949</b>	<b>2 541 456 675</b>	<b>50 598 726</b>

## **I. Reconquête de la compétitivité régionale et mise en œuvre d'un projet de territoire équilibré et ambitieux : les deux grandes priorités régionales en dépenses**

La suite du rapport a pour objet de rendre compte des éléments significatifs propres aux politiques publiques de la Région pour apprécier les choix proposés pour le BP 2016 en dissociant les dépenses d'interventions et les dépenses dites hors interventions au sens large, comprenant notamment la charge de la dette, les ressources humaines et les moyens généraux.

### **1. Les dépenses d'interventions**

Les dépenses d'interventions seront en **augmentation de +4,5% par rapport au budget primitif 2015** pour s'établir à plus de 1 893,8 M€.

#### **A. Lycées**

Le budget que la Région consacre en 2016 aux lycées, que ce soit au titre du patrimoine immobilier, du fonctionnement, de l'équipement des établissements (publics et privés sous contrat) ou encore des aides individuelles aux élèves et à leurs familles, quelque 321,36 M€ de crédits, dont 166,62 M€ en fonctionnement et 159,74 M€ en investissement. La Région accueille, à la rentrée 2015, 217 000 élèves scolarisés dans 355 établissements.

##### **a. Le patrimoine immobilier**

Le patrimoine immobilier des lycées et CFA publics de la Région, réparti sur 244 sites et plus de 2800 bâtiments, représente près de 5,2 millions de m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute à entretenir et maintenir en regard de l'évolution des normes et des besoins pédagogiques des élèves et de la communauté éducative dans son ensemble.

Le niveau de sécurité incendie, sanitaire ou en matière d'hygiène, et l'accès à l'ensemble des services pour les personnes en situation de handicap, tout comme la maîtrise des dépenses d'énergie et la diversification des sources d'énergie, en privilégiant les énergies renouvelables, complètent ces enjeux principaux.

En ce qui concerne les crédits de paiement, 163,28 M€ en investissement et en fonctionnement sont sollicités pour la réalisation des opérations de travaux au cours de l'exercice 2016 (134,86 M€ de crédits d'investissement et 28,42 M€ de crédits de fonctionnement).

Le budget 2016 est maintenu par rapport au budget 2015, en poursuivant les opérations importantes déjà engagées par les trois anciennes entités, et en préparant les opérations prioritaires selon les enjeux précisés ci-avant, afin de proposer aux lycées et à l'ensemble de la communauté éducative un patrimoine immobilier de qualité croissante, tout en restant compatible avec les possibilités budgétaires dans ce domaine.

Les exigences en matière de mise en conformité et sécurité, la montée en puissance des opérations d'accessibilité postérieurement à la validation des agendas d'accessibilité programmée (fin 2015), ainsi que la recherche d'une adaptation permanente du patrimoine immobilier aux besoins pédagogiques exprimés, militent pour le maintien durable de l'effort régional de manière à faire face aux besoins encore importants de modernisation et d'adaptation du parc immobilier des lycées.

## **b. Le fonctionnement et l'équipement des lycées, et les aides aux élèves**

Pour l'exercice 2016, les interventions de la Région en faveur du fonctionnement et de l'équipement des lycées, y compris les aides aux lycéens s'élèvera sur le *territoire alsacien* à 43,50 M€ de crédits, les crédits d'animation de la vie lycéenne relevant de la politique Jeunesse.

Comme les années passées, l'essentiel de ces crédits sera consacré aux dotations et interventions pour le fonctionnement des établissements scolaires (14,23 M€ d'aides directes auxquelles s'ajoutent quelque 9,23 M€ de marchés régionaux d'énergie, dans les lycées publics ainsi que 3,7 M€ pour les lycées privés au titre du forfait d'externat pour la part dite « matériel »).

Les modes de calcul habituels sont maintenus pour cette année civile et tiennent compte des caractéristiques propres de chaque établissement (effectifs, formations, typologie des locaux) ainsi que leurs capacités de financement propres et les spécificités des lycées, avec un principe de fongibilité des crédits. Un dispositif d'incitation comportemental aux économies d'énergie au sein des bâtiments, mis au point selon des critères confirmés, est également reconduit au sein des établissements.

L'année 2016 est également celle de la mise en place d'un nouveau marché d'électricité, qui vient s'ajouter aux marchés régionaux d'énergie pour les lycées chauffés au gaz, ainsi que les contrats globaux de gestion et d'exploitation de chaufferies bois mis en place par financement direct de la collectivité régionale sur 8 de nos lycées en 2011 et 2012. Cette logique d'achats groupés a démontré sa pertinence technique et économique, et elle permet de maintenir les efforts financiers nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements.

Au titre des aides individuelles aux élèves, la prime régionale de scolarité, créée en 2002 et revalorisée en 2011 pour répondre aux surcoûts supportés par les familles dans le cadre de la réforme des lycées, est confirmée, sur la base de modalités simplifiées et de taux d'intervention réévalués. L'effort de la Région pour aider les familles porte aussi sur l'aide à l'équipement individuel dans les filières d'enseignement professionnel (ce dispositif a été réactualisé en 2013). Ces politiques représentent au total plus de 2,3 M€.

Quant à l'effort en direction de l'équipement en matériel des lycées publics, il atteindra le montant de 5,7 M€ de crédits d'investissement. En confirmation des efforts fournis ces dernières années, ces crédits seront consacrés à la mise en place des équipements nécessaires au parachèvement de la réforme de la voie technologique, au renouvellement des matériels en place, à la mise aux normes des équipements existants (mobilier, informatique, machines-outils, etc.), ainsi qu'à la valorisation de pôles d'excellence, de plateformes technologiques, ou de plateaux techniques qui ont vocation, là où c'est possible, à être mutualisés avec d'autres établissements et servir aux diverses catégories de publics en formation.

Ce souci de synergies, qui permet à la fois de réaliser des économies d'échelle et à mettre en commun les compétences et les moyens, continuera à se développer dans le domaine des TICE, grâce aux groupements d'achats communs avec les deux Départements, que ce soit pour le raccordement au Haut Débit des établissements scolaires alsaciens, ou pour le déploiement des services et matériels informatiques. Seront également maintenues les interventions régionales pour la maintenance du parc-machines des lycées grâce à la gestion de la maintenance assistée par ordinateur, et en développant et modernisant les actions envers les Espaces Numériques de Travail, généralisés depuis la rentrée 2014. Par ailleurs, les crédits prévus pour l'investissement des lycées privés (travaux, équipements, maintenance) restent fixés à environ 3 M€, comme prévu lors des accords précédents sur l'effort fait en matière d'investissements.

Pour l'exercice 2016, les interventions de la Région en faveur du fonctionnement, de l'équipement des lycées publics et privés sous contrat du *territoire champardennais*, y compris des aides aux lycéens, s'élèveront à 50 M€ de crédits. L'essentiel de ces crédits sera consacré aux dotations et interventions pour le fonctionnement des établissements scolaires : 23,4 M€ d'aides directes auxquelles s'ajoutent près de 0,95 M€ de subventions exceptionnelles dans les lycées publics ainsi que 3,5 M€ pour les lycées privés au titre du forfait d'externat pour la part dite « matériel » et 3,6 M€ au titre du forfait d'externat pour la part dite « personnel ». Le montant des dotations est stable et identique à celui de l'année 2015. Une réserve de fonctionnement est également prévue pour faire face aux assurances, taxes, études et prestations diverses pour un montant de 0,9 M€.

Dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, la Région a renouvelé le marché TELEMUS consistant à raccorder en haut débit les lycées, les CFA, les établissements d'enseignement supérieur et de formation. La maintenance du parc-machines des lycées publics, que la Région continue à renouveler tous les ans en achetant plus de 2000 ordinateurs, va débuter à la rentrée 2016 avec la mise en place d'un dispositif de guichet unique de supervision mis en place par un prestataire informatique, qui s'appuie sur les assistants de maintenance informatique de la Région.

Enfin la Région va généraliser, à la rentrée 2016, le déploiement des Espaces Numériques de Travail (ENT) à tous les établissements publics champardennais, en travaillant de concert avec le Rectorat. Cette politique nécessite pour ce faire des crédits à hauteur de 2,6 M€.

En ce qui concerne les actions en faveur de l'animation de la vie lycéenne, notamment l'ouverture des lycéens à la citoyenneté, à la culture, à l'international, les dispositifs seront reconduits. Il est proposé de réserver un montant de crédits de 1,24 M€.

Au titre des aides individuelles aux élèves, il est proposé de renforcer l'autonomie des jeunes en leur offrant, via une carte jeunes intitulée « lycé0 », trois porte-monnaie pour les dépenses de rentrée scolaire, d'accès à la culture et l'acquisition d'une licence sportive. L'effort de la Région pour aider les familles porte également sur l'aide à l'équipement individuel dans les filières d'enseignement professionnel et technologique (ce dispositif a été réactualisé en 2013), le fonds social lycéens et l'aide à la restauration et à l'internat. Ces politiques représentent au total plus de 6,62 M€. L'aide à l'investissement des lycées privés sous contrat (travaux et équipements) mobilisera, comme les années précédentes, 1,75 M€.

L'équipement en matériel et mobilier des lycées publics s'élèvera à 5,5 M€ en 2016 en crédits d'investissement. Ces crédits seront consacrés essentiellement à l'achèvement du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) Equipement 2014-2016 (1,8 M€), destiné à répondre aux besoins pédagogiques et à la qualité de vie des lycéens, en cohérence avec l'évolution de la carte des formations (augmentation des effectifs, ouvertures de formation, rénovations de diplôme, modification de référentiels pédagogiques, etc.).

En ce qui concerne l'équipement général, excepté le cas particulier de la Subvention Globale d'Equipement versée aux établissements pour qu'ils puissent répondre rapidement à des petites interventions ponctuelles, l'accompagnement des établissements scolaires afin de garantir la continuité de service (restauration, remplacement d'équipements hors d'usage, etc.) ou en lien avec les opérations immobilières en cours se poursuit à un niveau équivalent par rapport à 2015 (1,6 M€).

Une part importante de ce budget global sera dédiée à l'acquisition du matériel et à l'équipement des réseaux informatiques avec le souhait de maintenir un bon niveau du parc informatique. Par ailleurs a débuté en 2016, la rénovation des infrastructures informatiques et de câblage de neuf lycées et cet effort va se poursuivre sur la totalité des établissements durant les années à venir.

Pour l'exercice 2016, les interventions de la Région en faveur du fonctionnement et de l'équipement des lycées *lorrains*, y compris les aides individuelles, s'élèvera à quelque 64,52 M€ de crédits.

Comme les années passées, l'essentiel de ces crédits sera consacré aux dotations de fonctionnement des établissements scolaires. Le coût de fonctionnement d'un établissement est directement proportionnel aux effectifs, aux enseignements dispensés et aux caractéristiques immobilières. C'est à partir de ces données que sont calculées les dotations. Les dotations de fonctionnement concernent tous les établissements de formation initiale (établissements publics et privés sous contrat). Elles représentent 41,9 M€ de crédits de paiement.

Il convient de préciser que la mise en place d'un groupement de commande pour la fourniture de gaz avec les lycées publics débuté en 2015 et la prise en charge directe par la collectivité des dépenses d'électricité en 2016 dans le cadre d'un marché a permis de réduire le coût moyen des énergies et donc devrait permettre de diminuer le montant total de ce poste de dépenses. A cette somme, il faut ajouter l'aide au fonctionnement des onze Maisons Familiales et Rurales implantées sur le territoire lorrain, soit en crédits de paiement 317 000 €.

Les aides individuelles aux élèves visant la gratuité scolaire participent à la sécurisation du parcours du jeune ainsi qu'à la lutte contre le décrochage scolaire. L'effort régional porte sur des crédits livres destinés à l'achat ou la location de manuels scolaires, cahiers de travaux pratiques ou dirigés, dictionnaires, annales, ouvrages littéraires, sur le premier équipement professionnel pour les lycéens entrant dans les formations professionnelles et technologiques qui représente en crédits de 1,2 M€ et sur le fonds social lycéen destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens scolarisés dans les établissements publics (aide maintenue en 2016 à hauteur de 300 000 €).

La qualité de l'équipement en matériel dans les lycées publics étant une condition pour que les lycéens puissent suivre un enseignement de qualité, l'effort dans ce domaine ne faiblit pas ; il sera de 2,15 M€ pour l'équipement des lycées publics et de près 0,7 M€ pour les plateaux techniques mis en place dans les établissements.

S'agissant des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement pour les lycées lorrains, depuis le 8 juillet 2013, la loi sur la refondation de l'école de la République a clarifié la responsabilité du numérique dans les lycées entre :

- l'Etat, ayant en charge la formation des enseignants, l'accompagnement des pratiques pédagogiques ;
- les collectivités sur les investissements et leur maintenance.

Cette responsabilité régionale couvre :

- les infrastructures (accès Internet, câblage - Wifi -, administration des réseaux, téléphonie, alarmes, vidéo-surveillance) : ces actions sur les infrastructures des lycées et CFA mobiliseront 3,2 M€ de crédits en 2016 ;
- les équipements (postes de travail, imprimantes, vidéo projection, TBI/VPI, etc.) : ces actions sur les équipements des lycées publics représentent 2,89 M€ de crédits sur 2016 ;
- les services (assistance-maintenance, Espace Numérique de Travail) : les services au bénéfice des lycées et CFA représentent un total de 2,29 M€ en crédits sur 2016.



## **B. Formation professionnelle continue**

En matière de formation professionnelle continue, 208 M€ permettront à la Région de mettre en œuvre les programmes de formation à destination des demandeurs d'emploi et d'assumer ses compétences nouvelles depuis 2015 dans le domaine notamment du handicap, de l'illettrisme et à destination des détenus.

La Région développera progressivement des plans sectoriels et territoriaux pour articuler les priorités issues des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles, l'Etat et le Recteur avec les réalités et les priorités issues des différents territoires.

Cette approche territoriale déjà bien ancrée sera confortée par une réaffirmation du rôle central de la Région comme pilote de la formation sur le terrain. L'accès à l'emploi sera la ligne directrice comme le sera également l'articulation des différentes ressources mobilisables avec notamment les OPCA et Pôle Emploi.

## **C. Apprentissage**

Concernant l'apprentissage, il est prévu d'y consacrer un budget de plus de 168 M€. Avec près de 38 000 apprentis, la Région compte 9,2% des apprentis nationaux. Outre le financement des centres de formation pour apprentis, ces crédits permettront de prendre en charge les différentes primes aux employeurs d'apprentis. La Région conduira le développement de l'apprentissage dans une logique transversale prenant en compte toutes les voies de formation pour assurer les complémentarités nécessaires et optimiser l'utilisation des crédits.

L'action régionale dans ce domaine doit s'inscrire dans quelques axes forts que sont :

- la promotion de l'apprentissage en tant que voie d'excellence vers la qualification et l'emploi ;
- la priorité aux premiers niveaux de qualification comme base de parcours construits sur mesure de manières diversifiées ;
- la cohérence en conséquence avec les autres modes de formations initiale et continue, en facilitant les mixages de parcours et de formations ;
- un effort particulier visant à favoriser l'accès à l'apprentissage pour les jeunes éloignés de la formation ;
- la mise en œuvre d'une carte des formations adaptée, dans le nouveau périmètre régional, aux besoins des entreprises et des jeunes ;
- l'optimisation des moyens financiers, matériels et immobiliers dédiés à l'apprentissage.

## **D. Sanitaire et social**

Les formations sanitaires et sociales, avec 15 500 étudiants, représentent la moitié des effectifs des écoles supérieures de la Région. Pour ce secteur qui reste l'un des plus porteurs en terme d'emploi, des crédits de 107 M€ sont proposés afin de permettre le fonctionnement des 56 établissements. Ces crédits permettront d'une part de respecter les engagements pris et seront mobilisés dans le cadre des dialogues de gestion avec les établissements.

Au titre de cette compétence, la Région :

- conduit une politique adaptée permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- détermine la carte des formations des travailleurs sociaux, ainsi que celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de formation de sages-femmes ;
- finance les établissements qui dispensent ces formations ;
- attribue des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces établissements régionaux.

## **E. Enseignement supérieur et recherche**

A l'échelle nationale, être demain un territoire équilibré, ambitieux et compétitif c'est être notamment à même de répondre à trois défis :

- 1) Tendre vers le 3% de PIB dédiés à la R&D comme l'Union Européenne le préconise dans le cadre d'Horizon 2020 ;
- 2) Donner les moyens à tous nos citoyens de trouver leur place dans l'économie de demain qui sera une économie hypertechnologique qui incorporera toujours plus de savoirs scientifiques en particulier ceux sur le vivant, l'environnement, l'information, la numérisation, la digitalisation. Le monde de demain sera une économie de la connaissance où le savoir sera au cœur des relations, des usages, du quotidien de tous. La 1<sup>ère</sup> richesse d'un territoire sera sa multitude de cerveaux et la capacité de les faire travailler ensemble pour croiser les savoirs. La construction des compétences de chaque individu au fil de sa vie sera un enjeu majeur des territoires ;
- 3) Capter des talents de plus en plus mobiles : il y avait 100 millions d'étudiants dans le monde en 2000, il y en aura plus de 200 millions d'ici 2020 dont 40% de Chinois et d'Indiens. La société de la connaissance de demain sera internationale, mobile, de réseaux et de circulation de compétences. La mobilité étudiante, la capacité d'accueil et la captation dans les territoires de tous ces circulants seront la base de la prospérité future des territoires.

C'est dans ce contexte que doivent s'inscrire nos politiques régionales en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Et c'est en prenant appui sur ses forces que notre territoire saura conforter sa compétitivité :

- Notre Région accueille 6 200 chercheurs travaillant dans les établissements publics et près de 4 800 dans le privé ce qui la place en 5<sup>ème</sup> position au niveau national sur les 13 régions. Elle s'appuie sur la richesse et l'excellence de l'ensemble de sa recherche publique et ce dans un grand nombre de domaines : la chimie, la santé et les sciences de la vie (Strasbourg avec l'Unistra et l'Institut Hospitalo Universitaire et Nancy avec son CHU particulièrement reconnu en recherches cliniques qui a obtenu une reconnaissance du PIA dans l'appel à projets Recherche Hospitalo-Universitaire pour ses travaux sur l'insuffisance cardiaque) avec 3 prix Nobel, les matériaux et sciences numériques (Metz et Nancy), la valorisation des agroressources et les biotechnologies industrielles avec notamment le centre européen en biotechnologie et en bioéconomie à Pomacle Bazancourt ;
- Notre Région compte également 189 000 étudiants soit 7,7% des effectifs métropolitains ce qui la place au 5<sup>ème</sup> rang des régions françaises. Elle dispose de 5 universités dont 2 sont tout particulièrement reconnues : l'UNISTRA (87<sup>ème</sup> au classement de Shanghai et IDEX), l'Université de Lorraine (I-SITE) ;

- Notre Région dispose également d'une carte de formations particulièrement étoffée notamment en matière d'écoles d'ingénieurs (35) et une particularité, la présence de l'une des rares universités technologiques à Troyes (UTT) qui à elle seule délivre plus de 700 ingénieurs par an ;
- Enfin notre Région a la chance de se retrouver au cœur d'un vaste espace transfrontalier qui concentre, au-delà de ses propres moyens, d'importants moyens en chercheurs et en étudiants. C'est une caractéristique unique qu'il lui faudra exploiter au mieux pour conforter sa visibilité internationale.

Tous ces éléments seront au cœur des réflexions que nous devons mener pour refonder notre politique en matière de recherche et d'enseignement supérieur durant cette année 2016. Les réflexions à approfondir dans la perspective de la décision modificative et/ou du projet de budget 2017 concerneront notamment :

- Les voies de développement de la coopération intra régionale pour conforter nos domaines d'excellence à travers la mise en place d'un fonds de coopération pour la recherche ;
- L'accessibilité des jeunes à l'offre riche et diversifiée de formation de la Région ;
- La pertinence de l'engagement d'une contractualisation avec les écoles à l'échelle de la Grande Région ;
- Le développement de la propriété intellectuelle et des brevets.

En termes de méthode nous nous attacherons à travailler étroitement avec les universités, les organismes de recherche et les agglomérations au travers d'une conférence régionale pour la recherche.

Ces réflexions n'ont pu être menées pour élaborer ce budget primitif 2016. Celui-ci reprend donc essentiellement :

- Les engagements pris par les précédents exécutifs en particulier ceux contractualisés dans les CPER ;
- La poursuite de dispositifs mis en place par les précédents exécutifs pour ne pas pénaliser les laboratoires et autres porteurs de projet dans l'attente d'une refondation de nos politiques.

Sur la question particulière du CPER, l'Etat a annoncé un réexamen des différents CPER cette année, mais il est prématuré à ce stade d'en indiquer les conséquences.

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région au titre des domaines de l'enseignement supérieur constitue un engagement financier conséquent de la collectivité sur quatre axes : Plan Campus, Contrats de Plan Etat Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne et projets dits « hors contrats », mobilisant 22,9 M€ de crédits d'investissement en 2016.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le budget 2016 concerne :

- Au titre des CPER antérieurs :
  - ARTEM à Nancy (54) - dossier en phase d'achèvement ;
  - Université de Technologie de Troyes (10) : 3<sup>ème</sup> phase en achèvement ;
  - Unité de Formation et de Recherche - droit sciences éco à Reims (51) - en achèvement ;
  - Learning Center à Mulhouse (68) - travaux démarrés à l'été ;
  - Unification des sites universitaires rémois (51) - au stade des études de faisabilité ;
  - Maison de l'étudiant à Charleville-Mézières (08) : mise en sécurité – au stade des études ;
  - PAPS/PCPI (67) : participation solidaire des co-financeurs aux travaux de reprise des ouvrages avant poursuite des travaux courants.
  
- Au titre du CPER 2015-2020 :
  - Pôle technologique de Nogent (52) : 3<sup>ème</sup> extension - en achèvement ;
  - Campus de Charleville-Mézières (08) : IUT et locaux étudiants du site Moulin Le Blanc – au stade des études ;
  - IUT Robert Schuman à Illkirch (67) : reconstruction du hall de génie civil et réhabilitation énergétique – engagement des études de maîtrise d'œuvre, sous maîtrise d'ouvrage région ;
  - ESPE à Colmar (68) – engagement des études de maîtrise d'œuvre, sous maîtrise d'ouvrage région ;
  - IGM - Institut de Génétique Médicale à Strasbourg (67), au sein du CRBS – travaux en cours ;
  - Phénotis à Colmar (68) : reconstruction des serres – première phase de travaux en cours ;
  - Institut Le Bel à Strasbourg (67) : restructuration – dernière phase de travaux ;
  - Faculté des sciences et techniques (FST4) à Mulhouse (68) : reconstruction du bâtiment maths – concours de maîtrise d'œuvre ;
  - IUT à Colmar (68) : restructuration du bâtiment de Génie Biologique – étude de programmation;
  - Unité de simulation et de réanimation à Strasbourg (67) – étude de programmation engagée.
  
- Au titre du Plan Campus :
  - Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz (57) – prévu livré à l'été 2016 ;
  - Pôle Gestion-Management à Nancy (54) – en études de maîtrise d'œuvre ;
  - Pôle Biologie-Santé à Nancy (54) – en études de maîtrise d'œuvre ;
  - Extension de l'Ecole de Management au sein du Pôle Européen de Gestion et d'Economie à Strasbourg (67) – première phase de travaux engagée sous maîtrise d'ouvrage Région.
  
- Hors contrats (cofinancements villes/départements, etc.)
  - Sciences Politiques à Reims (51) : 4<sup>ème</sup> et dernière phase - en achèvement ;
  - Ecole supérieure de commerce (ESC) à Troyes (10) : extension - en voie d'achèvement.

Dans le domaine de la recherche, le budget 2016 mobilise 4,3 M€ de crédits d'investissement et répondra notamment aux besoins de financement des opérations suivantes :

- Centre Européen de Bioraffinerie et de Bioéconomie (CEBB) à Pomacle (51) - livraison au printemps en 2016 (maîtrise d'ouvrage région) ;
- CRITT Féerix à Strasbourg (67) : implantation d'une station d'ionisation - engagement des études de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage région ;
- Nef des Sciences à Mulhouse (68) - maîtrise d'ouvrage région, études ;
- Institut Hospitalo-Universitaire à Strasbourg (IHU) (67) – livraison du bâtiment au printemps 2016 ;
- Centre de Recherche en Biomédecine (CRBS) à Strasbourg (67) – travaux en cours ;
- Institut de Sciences et d'Ingénierie Supramoléculaire (ISIS) à Strasbourg (67) : extension du laboratoire – études en cours.

Ce soutien global correspond à près de 21 M€ de participations, via les fonds de concours aux différents projets généralement sous maîtrise d'ouvrage universitaire et à plus de 6 M€ de crédits gérés en maîtrise d'ouvrage régionale directe de certains projets pour le compte de l'Etat et des Universités.

## **F.Culture**

La politique régionale en matière culturelle se décline selon cinq axes d'intervention à savoir :

- le soutien à la création artistique ;
- la professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs ;
- le soutien aux équipements culturels et patrimoniaux protégés et non protégés ;
- la mise en réseau des festivals et le soutien à la mobilité des artistes ;
- l'accès de la culture au plus grand nombre sur tout le territoire.

En premier lieu, face à l'importance de la culture comme levier de développement économique et de rayonnement, le soutien régional a pour vocation de faire émerger et de soutenir les projets artistiques de leur création à leur diffusion à la fois dans le spectacle vivant, les arts plastiques, les arts visuels, l'audiovisuel et la médiation numérique.

Dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, les crédits de fonctionnement bénéficieront en second lieu aux structures et lieux culturels à fort rayonnement, dont certains labellisés, au travers de conventions pluriannuelles. La fusion des trois régions interroge nécessairement les relations qui peuvent se nouer entre les structures identifiées sur chacun des anciens territoires et qui auront vocation à travailler de manière plus étroite et dans le cadre d'un schéma de développement cohérent et partagé.

La Région dispose également de ressources et avantages précieux et complémentaires dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : comédiens, techniciens, bureaux d'accueil de tournages et prestataires en animation et postproduction. Une homogénéisation des dispositifs dans ce domaine pourrait être proposée en 2016.

En second lieu, afin d'accompagner la professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs culturels, la mission d'animation de la filière « Image » sera transféré de l'ACA à la Région en 2016. Parallèlement, le Pôle « Image Est » en Lorraine joue un rôle essentiel en favorisant la création, la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles.

La Région contribue également au soutien à l'économie du Livre en soutenant la Confédération de l'Illustration du Livre en Alsace et par la participation au Contrat de Progrès Etat/Centre National du Livre. La mise en réseaux des professionnels est d'ores et déjà effective dans les domaines de l'illustration, de l'Art Contemporain, du spectacle vivant, des arts de la marionnette et du cirque, des musiques actuelles par un accompagnement des centres ressources concernés.

Enfin, en matière d'enseignement supérieur, de formation professionnelle, la Région a signé une convention cadre avec l'AFDAS pour la mise en place d'un plan de formation 2015-2016 à destination des acteurs culturels et un dispositif de Chèque expertise culture. Existe également une plateforme « compétences culture » proposant des formations gratuites et ciblées à disposition des salariés, des intermittents, des indépendants.

Le troisième volet de la politique culturelle consiste à contribuer au développement culturel des territoires. Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région, la Région soutient l'aménagement des musées et équipements muséographiques, des Ecoles Nationales du cirque et de la marionnette. Sont également soutenus les projets de rénovation, de restructuration ou de construction de lieux culturels. Sont également encouragés tous les projets visant à sauvegarder et à valoriser les éléments de notre Patrimoine, classés ou non « Monuments Historiques » : les édifices cultuels, les châteaux forts, le patrimoine architectural majeur. L'inventaire du patrimoine, au travers de ses études et recherches, consiste à recenser et étudier le patrimoine régional, à le faire connaître et le valoriser.

La Région souhaite affirmer une politique mémorielle ambitieuse par l'action du Comité d'Histoire Régionale en Lorraine et en participant à la rénovation/extension du Mémorial de l'Alsace-Moselle. Par ailleurs, le recensement des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre Mondiale s'achèvera en 2016 et donnera lieu à la réalisation d'un monument mémoriel en hommage à ces victimes sur le site de Schirmeck.

Afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité de la culture régionale, les grands festivals et manifestations artistiques d'envergure seront soutenus en 2016. A l'échelle de la grande Région, une centaine de festivals ont été aidés en 2015 et l'enjeu sera de développer les coopérations entre ces festivals. La mobilité des artistes hors des frontières régionales et à l'international sera encouragée par des aides spécifiques aux tournées hors Région. Des coopérations avec le canton de Fribourg, le Bade-Wurtemberg, le Luxembourg, la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat existent déjà ainsi qu'une participation au « réseau 360° » dans le cadre du programme culture de l'Union européenne. La nouvelle Région pourra offrir une réelle opportunité de collaborations transfrontalières et ainsi faciliter la circulation des compagnies, des spectacles et des œuvres.

Enfin, le dernier enjeu de la politique culturelle sera de permettre l'accès de la culture au plus grand nombre et sur tout le territoire. Parce que l'éducation artistique et culturelle est une dimension fondamentale de la formation des jeunes, la Région participe au dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » pour permettre aux lycéens de se forger une culture cinématographique et de les mettre en relation avec les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Les projets de résidence artistiques dans les lycées sont également encouragés en Lorraine.

Les cartes « Vitaculture », « Lycéo », « Multipass + » permettent également aux lycéens et apprentis de fréquenter à moindre coût les lieux culturels de spectacles, festivals et cinéma. La Région adhère enfin au dispositif « Cafés Culture » sur le territoire alsacien depuis 2015 et son extension aux territoires champardennais et lorrains pourrait être une initiative pour 2016.

En dépit des fortes contraintes qui pèsent sur notre collectivité, l'ensemble de ces interventions constituera, pour 2016, une enveloppe budgétaire globale de 52 M€, en reconduction par rapport à 2015. L'enveloppe globale consacrée à la culture pour 2016 recouvre des crédits d'investissement de près de 10,5 M€ afin d'accompagner la création et l'aménagement des équipements culturels et patrimoniaux et des crédits de fonctionnement à hauteur de 41,5 M€.

## **G. Sport**

La Région compte plus de 14 000 clubs et près de 1,3 million de sportifs licenciés. Cette forte activité génère des enjeux économiques importants, non délocalisables, qui restent à développer de manière transversale en lien avec les richesses du territoire.

En 2016, la Région maintiendra son effort en faveur des principaux acteurs sportifs que sont les athlètes, les clubs et les ligues régionales, autour d'axes prioritaires communs :

- être partenaire des clubs professionnels et de haut niveau ;
- participer à l'organisation de compétitions et événements sportifs en région ;
- soutenir les sportifs de haut niveau ;
- accompagner les ligues et comités sportifs régionaux ;
- prendre en charge le transfert des CREPS ;
- poursuivre des dispositifs spécifiques sur les territoires.

Suite à la fusion des trois anciennes collectivités, le principal enjeu de l'année 2016 sera l'élaboration d'une nouvelle politique sportive alliant continuité de ces axes prioritaires et ambition dans le développement des pratiques.

La première priorité de ces nouvelles orientations sera le partenariat avec les clubs professionnels et de haut niveau. A l'échelle de la nouvelle région, ce sont plus de 300 équipes recensées, de sport individuel et de sport collectif, évoluant dans une division nationale. Ces clubs étant organisés en saison sportive de septembre à juin, la saison suivante se prépare budgétairement alors que la saison précédente est à peine close. La réflexion sur la définition d'une nouvelle politique de soutien aux clubs professionnels et de haut niveau sera donc bien menée en 2016 et présentée aux acteurs sportifs concernés, mais mise en œuvre uniquement au titre de la saison 2017-2018.

Conformément aux dispositions prévues dans le Code du Sport, et en complément de la subvention accordée au titre de la saison sportive, la Région maintiendra son soutien en faveur des centres de formation labellisés par leur fédération nationale. Enfin, des marchés de prestations seront signés avec les clubs professionnels dans le cadre de partenariats spécifiques, associant opérations de billetterie en faveur des jeunes (lycéens et apprentis notamment) et visibilité.

La Région participe, dans un second temps, à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs sur l'ensemble du territoire. Les dispositifs d'intervention prévoient le soutien aux compétitions officielles, de niveau national minimum et aux événements à caractère exceptionnel, innovant, et/ou international. En 2016, les aides allouées seront analysées afin de permettre l'élaboration de nouveaux axes d'intervention sur l'ensemble du territoire dès 2017.

Le soutien aux sportifs de haut niveau comprend des aides individuelles afin de faire face aux frais liés à la pratique, et des primes à la performance. De plus, chaque territoire a mis en place des partenariats privilégiés avec certains sportifs de renommée mondiale, afin de pouvoir lier leurs performances à l'image de la Région dans le cadre d'interventions ou de réceptions. Dans la continuité de ces partenariats, il est envisagé de mettre en place au courant de l'été 2016 une « Team Olympique » réunissant l'ensemble des athlètes sélectionnés pour Rio.

L'accompagnement des ligues et des comités sportifs régionaux prend la forme de conventionnements annuels ou pluriannuels permettant de promouvoir les différentes disciplines sportives auprès du plus grand nombre. Le Ministère des Sports a demandé au mouvement sportif d'adapter son organisation, et plus particulièrement celle des ligues, au nouveau découpage territorial des régions d'ici au 31/12/2017. Il est donc envisagé la mise en place d'un nouveau dispositif d'intervention en 2018 avec les grandes ligues régionales nouvellement constituées.

Par ailleurs, la loi NOTRe a transféré à la collectivité régionale la gestion d'une partie des activités des Centres de Ressources, Expertise et Performance Sportive (CREPS). La Région a l'exceptionnel avantage de pouvoir dorénavant appuyer sa politique sportive sur trois CREPS transférés en tant qu'établissements publics locaux de formation (EPLF) au même titre que les lycées. Le foncier de l'ensemble des trois structures relève de la Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les crédits en fonctionnement et en investissement faisant l'objet de droits à compensation sont prévus au budget de la Direction de la Construction et de l'Immobilier pour faire face aux travaux d'entretien et de rénovation.

Enfin, certains dispositifs spécifiques aux territoires seront maintenus, à savoir : les aides aux équipements sportifs, les cartes « jeunes » d'aide à la licence sportive en Champagne-Ardenne et en Lorraine et le soutien aux sports émergents sur le territoire champardennais.

Le BP 2016 consacré au sport représente un total de 14,7 M€ en crédits de paiement dont 2,1 M€ de crédits en investissement et 12,6 M€ en fonctionnement.

## **H. Transports**

En matière de transports et de déplacements, l'année 2016 sera marquée par une étape forte de préparation de l'évolution du périmètre de compétence de la Région. La loi NOTRe prévoit en effet le transfert des transports interurbains dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des transports scolaires dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 des Conseils Départementaux vers le Conseil Régional, ce qui accentuera le caractère structurant de cette compétence pour la collectivité.

En effet, pour l'année 2016, le budget consacré par la Région à la politique des transports représente déjà une enveloppe consolidée d'un montant de l'ordre de 600 M€, soit près d'un quart du budget régional.

### **a. Infrastructures et équipements**

Après le dramatique accident survenu lors des essais de la seconde phase de la LGV Est Européenne, celle-ci sera mise en service en usage dégradé le 3 juillet 2016. Ce projet concentrera encore un volume de crédits très important cette année.



La finalisation des CPER courant 2015 et le lancement rapide de la revoyure permettront de boucler le financement de projets d'envergure, au premier rang desquels l'électrification de la ligne 4 (Paris-Troyes). L'année 2016 verra la mise en chantier des opérations Nancy - Pont Saint Vincent cet été, et la ligne fret Neufchâteau - Gironcourt en fin d'année. Au-delà des trois CPER existants, le nouveau périmètre régional est caractérisé par un maillage important d'infrastructures de transport, pour lesquelles la mise en place d'une stratégie unifiée encouragera la recherche de synergies et de complémentarités entre les équipements.

La fin des concessions portuaires sur le Rhin amont (2017) et sur la Moselle (2018) sera au cœur des préoccupations régionales pour définir, en lien avec VNF et l'Etat, le nouveau modèle économique de cette dynamique portuaire et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance dans le cadre des possibilités offertes par la loi NOTRe (Syndicat Mixte Ouvert avec la participation de VNF). Par ailleurs, une démarche expérimentale sera poursuivie sur le secteur de Saverne avec les plus grandes entreprises locales, VNF et le Port Autonome de Strasbourg, en vue de tester la faisabilité d'un report modal des marchandises de la route (6000 poids lourds / an) vers le fleuve à Strasbourg par la mise en œuvre d'une navette conteneurs.

La Région continuera d'accompagner les aéroports commerciaux régionaux (Strasbourg, Vatry, Metz-Nancy Lorraine) dans le respect des règles communautaires, avec la volonté de réaliser des économies d'échelle, malgré des modes de gestion et des propriétés différentes entre les trois plateformes. La poursuite du plan de relance de l'aéroport d'Entzheim est d'ores et déjà actée sur la période 2016-2018 et l'accessibilité ferroviaire de l'Euroairport continuera à faire l'objet d'études nécessaires à son développement.

Sur le volet routier, l'A31 bis a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 12 février 2016 qui acte la continuation des études préalables à la déclaration d'utilité publique et la concertation induite, le recours à la concession étant retenu pour l'aménagement des tracés neufs et pour les aménagements au nord de Thionville. Le décret n° 2016-72 du 29 janvier 2016, a approuvé la convention de concession passée par l'Etat pour l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg. Le projet va donc entrer dans sa phase opérationnelle, avec une participation financière nulle des acteurs publics, qui s'engagent en parallèle dans la requalification de l'A35. Les investissements routiers contractualisés (CPER) suivants seront en chantier en 2016 :

- VR52 Rombas-A4 et RN4 – section St Georges-Héning (fin d'année) en Lorraine ;
- A36 Mulhouse – Rocade Nord de Mulhouse en Alsace ;
- Achèvement A304 et échangeurs Reims-Cormontreuil en Champagne-Ardenne ;
- Rocade Sud de Strasbourg.

#### **b. Fonctionnement du TER**

La contribution publique régionale au TER est prévue à un montant d'environ 430 M€ TTC. Cette contribution correspond à la somme des trois contributions des conventions TER Alsace, TER Champagne-Ardenne, et TER Lorraine, dont les devis pour cette année ont été votés fin 2015 par les anciennes mandatures.

En Alsace, les principales évolutions de dessertes font suite à la mise en service de la seconde phase de la LGV Est européenne, principalement sur le Nord de l'Alsace, mais aussi la création de deux TER200 au départ de Strasbourg, d'un TER200 au départ de Bâle, et le remplacement des trains Eurocités « nonantes » entre Strasbourg et Bâle par des TER200.

En Lorraine, le plan de transport pour l'ensemble de l'année 2016 prévoit une augmentation de l'offre de 12%. A compter du 29 août 2016, le plan de transport sera en progression de 20% par rapport à la même période sur l'année 2015. Cette démarche permet d'aboutir à la mise en œuvre d'un plan de transport ambitieux, répondant à une logique d'organisation générale efficace et performante des moyens utilisés.

En Champagne-Ardenne, il faut noter principalement l'adaptation des liaisons interrégionales Reims - Charleville-Mézières - Sedan - Longwy – Metz et Reims - Epernay - Châlons-en-Champagne – Nancy dans le cadre du projet de cadencement lorrain, la réorganisation de la desserte de l'axe Reims - Epernay, et l'adaptation des liaisons sur l'axe Reims - Champagne-Ardenne TGV afin que les navettes TER s'intègrent dans les évolutions de la desserte TGV.

### **c. Matériel**

La livraison des automoteurs Régiolis se poursuit, 20 unités étant déjà en service fin 2015 sur les 34 engins commandés (37,8 M€ HT à payer en 2016). Cette année, le parc Régiolis accueillera 8 nouvelles unités, les dernières livraisons intervenant d'ici la fin d'année 2017.

Par ailleurs, le programme de remotorisation des autorails AGC en vue de leur mise aux normes de pollution européennes sera engagé à partir de 2016, et ce jusqu'en 2021, sur une première tranche (44 unités) pour un coût prévisionnel de 18,2 M€ HT ; les dernières unités à traiter (5), qui font l'objet de la seconde tranche, compléteront ce programme.

En parallèle, un programme d'investissement portant sur de grosses opérations d'entretien du parc de matériel roulant a été engagé, d'abord sur les parcs TER 200 (2014) et automoteurs alsaciens (2015), respectivement pour 34 M€ HT et 12,1 M€ HT.

### **d. Gares et accessibilité**

L'ordonnance du 26 septembre 2014 complète la loi du 11 février 2005 en instaurant les Schémas Directeurs Accessibilité - Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP), qui permettent de poursuivre dès 2016 et jusqu'en 2024 la dynamique d'accessibilité dans les transports. Le périmètre ferroviaire Alsace Champagne-Ardenne Lorraine comprend 43 points d'arrêts prioritaires relevant du SDA Ad'AP régional et 16 relevant du schéma national, soit un total de 59 points d'arrêt prioritaires.

Le processus de validation des SDA Ad'AP se poursuit en relation avec les services instructeurs de l'Etat. L'année 2016 sera consacrée aux vérifications de la conformité de l'accessibilité des points d'arrêts prioritaires et à la poursuite des études (préliminaires et avant-projet) sur le périmètre SNCF Réseau.

Les projets contractualisés les années passées dans le cadre des différents dispositifs régionaux d'aménagement des gares se poursuivent. Les réflexions préalables et études d'aménagement sont en cours pour les Pôles d'Echanges Multimodaux de Troyes, de Romilly, de Réding et le parking en ouvrage de Colmar. La réalisation des travaux déjà contractualisés se poursuit avec notamment la finalisation du renforcement des capacités de stationnement des vélos en Alsace et l'aménagement du bâtiment voyageur et des quais à Chaumont. D'autres opérations menées sous maîtrise d'ouvrage de la Région sont en cours d'études (Mommenheim, Obermodern, Barr).

## **e. Services à l'utilisateur**

Le système d'information multimodale Vialsace fait l'objet d'une nouvelle version et d'une nouvelle présentation de son site internet qui offre à l'utilisateur une nouvelle ergonomie, plus simple et plus intuitive. Ces modifications en profondeur s'accompagnent d'évolutions importantes de certaines fonctionnalités. Ainsi, l'autopartage fait son apparition dans le panel des modes disponibles sur Vialsace qui propose également une nouvelle option de cartes interactives permettant de repérer l'ensemble de l'offre sur le territoire. Avec plus de 2,5 millions de calculs d'itinéraires en 2015, l'objectif est de faciliter au maximum la mobilité des citoyens.

L'automne 2016 permettra de franchir une nouvelle étape dans l'utilisation du « GPS multimodal » avec la mise en œuvre d'une information transport en temps réel pour l'utilisateur et verra également la concrétisation d'une tarification multimodale attractive sur le périmètre de l'Eurométropole strasbourgeoise, permettant aux résidents de l'Eurométropole de circuler avec le même titre de transport sur tous les réseaux de transport public.

## **I. Développement économique**

Le budget consacré à cette politique sera en hausse de l'ordre de 2%.

C'est dans un contexte national difficile qu'il nous appartient de trouver les meilleurs moyens d'exprimer le potentiel d'attractivité et de compétitivité de notre Région. Celui-ci est réel au regard de son ouverture internationale, de la qualité de sa recherche mais également de son caractère industriel qui reste un atout dès lors que l'on s'inscrit résolument dans les perspectives offertes par la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle incarnée par « l'usine du futur ».

Au plan national, la Région représente 4,2% des dépenses intérieures de R&D en 2012 avec 1 948 millions d'euros, en nette augmentation depuis 2007 (+11%). Cette hausse reste cependant très inférieure à celle observée au niveau national (+21%) et encore insuffisamment portée par le privé puisque seules 53% des dépenses sont privées contre 65% au niveau national.

L'enjeu du développement de la recherche privée reste donc majeur dans la nouvelle Région. On peut espérer que l'excellence scientifique de la nouvelle région contribuera, au moyen d'un écosystème de transfert d'innovation efficace et synergique à mieux irriguer les entreprises du territoire.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé dès janvier 2016 et sans attendre l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, de lancer une vaste opération à l'attention de nos entreprises industrielles qui visent :

- à accompagner concrètement entre 100 à 150 PME industrielles en croissance à devenir des usines du futur, garantie du maintien voire du développement de leur compétitivité ;
- à identifier les entreprises qui offrent des technologies qui répondent aux besoins de ces usines du futur pour d'une part favoriser localement l'accompagnement des 100 à 150 PME industrielles mais également pour favoriser leur déploiement à l'international. Sans attendre la complète identification nous avons d'ores et déjà été l'une des 3 seules régions françaises présentes sur le pavillon France du salon international de référence dans le domaine industriel à savoir celui d'Hanovre.

En parallèle forts du constat, partagé à l'échelle nationale, de l'insuffisance des fonds propres des entreprises, les entreprises françaises ayant généralement une habitude du développement par l'endettement qui montre aujourd'hui ses limites dans un contexte caractérisé par Bale III, nous avons souhaité initier une politique offensive en la matière articulée autour de trois idées fortes :

- Augmentation des fonds propres pour les entreprises ;
- Une unique société de gestion pour plus de lisibilité pour les entreprises: Développer la compétitivité de nos entreprises, ancrer la création de valeur ajoutée sur notre territoire et donc la création d'emplois sera notre préoccupation majeure en termes de développement économique ;
- La possibilité donnée aux citoyens de contribuer à ces investissements dans les entreprises de leurs territoires.

Enfin au regard de deux autres caractéristiques majeures de notre territoire, à savoir l'importance des zones rurales et le poids de l'économie sociale et solidaire dans notre région (11,3% de l'emploi salarié contre 10,5% au niveau national), nous avons souhaité dès janvier favoriser l'émergence des initiatives de création d'entreprises sociales et solidaires répondant à de nouvelles aspirations sociétales et qui créent de l'emploi, notamment en zone rurale.

Développer la compétitivité de nos entreprises, ancrer la création de valeur ajoutée sur notre territoire et donc la création d'emplois sera notre préoccupation majeure en termes de développement économique. Pour y répondre au mieux nous allons consacrer cette année 2016, année de transition, à l'élaboration partagée du nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Celui-ci doit avoir quatre objectifs majeurs :

- Tracer les lignes d'intervention prioritaire de l'action publique, au-delà de la seule action régionale ;
- Favoriser l'expression des acteurs économiques pour tracer les lignes d'intervention prioritaires ;
- Fédérer l'action publique au service d'un projet partagé de développement économique : une des voies de mise en œuvre du SRDEII sera vraisemblablement la contractualisation avec les intercommunalités en particulier les agglomérations ;
- Conforter le couple Région/ Agglomérations.

L'élaboration du budget 2016 n'intègre bien entendu pas encore les éléments de conclusion du SRDEII ; c'est donc un budget de transition qui doit permettre :

- Le respect des engagements pris par les précédents exécutifs ;
- La poursuite de dispositifs mis en place par les précédents exécutifs pour ne pas pénaliser les entreprises et autres porteurs de projet dans l'attente d'une refondation de nos politiques.

## J. Innovation et recherche

Développer notre compétitivité passera par le développement des projets innovants des entreprises et le confortement de notre potentiel d'innovation comme facteur d'attractivité des investissements étrangers. Ceci ne peut que nous interpeller alors même que :

- Notre Région s'est dotée de 3 stratégies de spécialisation intelligente qui montrent qu'à l'échelle de ce grand territoire il y a des convergences qui pourraient d'une part conduire à faciliter l'émergence de pôles d'excellence en innovation et, d'autre part, faciliter la conquête de marchés internationaux en croissance par l'innovation ;
- Notre Région dispose de deux dynamiques French tech (LorNtech et French Tech Alsace) qui ont pour objectif de faire de notre région une terre d'accueil naturelle des projets innovants de start-up dans le domaine du numérique, de la santé mais également des technologies industrielles d'avenir ;
- Notre Région, aux caractéristiques industrielles affirmées, a tout pour devenir une terre d'industrie du futur conformément au plan qui a été validé lors de l'assemblée plénière du 25 janvier 2016, plan qui relève du développement économique mais également du champ de l'innovation ;
- Notre territoire est maillé par des formations d'excellence, qu'il s'agisse d'écoles (d'ingénieur, de management, d'art, etc.) ou d'universités.

Pour ce qui concerne les 3 S3, l'analyse comparée fait apparaître en effet de réelles synergies autour de 4 types de marché :

- Ceux relevant de la santé (e-santé, dispositifs médicaux implantables, technologies répondant aux besoins d'autonomie...) pour répondre à 3 enjeux :
  - o Celui de l'e-santé et du maintien à domicile comme réponse aux attentes sociétales en matière de soins à coûts maîtrisés (télémédecine, domomédecine) ;
  - o Celui du développement de nouvelles solutions thérapeutiques pour des maladies sociétales « lourdes » (Alzheimer ou cancer) ;
  - o Celui de l'assistance aux diagnostics et actes médicaux pour plus d'efficacité et surtout une maîtrise des coûts de santé.
- Ceux relevant de l'environnement et de la transition énergétique (ressources naturelles, production, gestion et stockage de l'énergie) ;
- Ceux des processus industriels avancés (industrie du futur) ;
- Ceux des matériaux (bio-matériaux, composites, matériaux métalliques, optimisation et fonctionnalisation).

Toutes ces questions seront au cœur des échanges qui seront menés dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui s'étalera du printemps 2016 au printemps 2017.

Néanmoins sans attendre, les politiques régionales veilleront pour cette année 2016 à :

- Préparer les convergences ;
- Concerter avec les acteurs et les territoires en vue de la consolidation et du renforcement de l'écosystème ;
- Conforter l'attractivité de la région en matière d'innovation ;
- Assurer le lien entre la recherche publique et les entreprises pour qu'il y ait plus de transfert de recherche et donc de compétitivité des entreprises ;
- Accompagner les démarches collaboratives et partenariales associant des entreprises ;
- Accompagner les projets individuels des entreprises ;
- Accompagner de façon spécifique les entreprises primo-innovantes.

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région au titre du domaine de l'innovation représente en 2016 un volume de crédits d'investissement de 3,3 M€, mobilisés par trois opérations :

- construction neuve d'EASE (European Aseptic and Sterile Environment), usine école à Illkirch-Graffenstaden : travaux en cours ;
- construction neuve des CRITT matériaux et Holo3 à Illkirch-Graffenstaden : études de maîtrise d'œuvre en cours sous maîtrise d'ouvrage régionale ;
- restructuration avec extension des locaux du CRITT IREPA Laser à Illkirch-Graffenstaden : programmation, sous maîtrise d'ouvrage régionale.

## **K. Environnement, énergie**

Les propositions budgétaires s'inscrivent en 2016 dans le prolongement des dispositifs existants dans les territoires des anciennes Régions, et l'année se présente comme une année de transition, consacrée prioritairement au travail d'harmonisation des dispositifs préexistants. Les propositions budgétaires pour 2016, au titre de l'environnement, représentent un total de 36,89 M€ en crédits de paiement.

Le budget régional de l'environnement se décline autour d'enjeux prioritaires.

### **a. La préservation de la biodiversité**

Elle concerne essentiellement la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables (25 réserves naturelles régionales et deux en projet, la coordination du site Natura 2000 Rhin Ried, etc.), la sauvegarde de la biodiversité au travers des actions de préservation des espèces rares protégées ou emblématiques (grand tétras, grand hamster), la connaissance et le suivi de la biodiversité par le soutien aux Conservatoires botaniques, conservatoires d'espaces naturels et associations qui produisent les données naturalistes.

## **b. Les parcs naturels régionaux**

La Région compte 6 Parcs Naturels Régionaux (PNR) labellisés : Ardennes, Forêt d'Orient, Montagne de Reims, Lorraine, Vosges du Nord et Ballon des Vosges. La Région leur apporte un soutien pour les programmations annuelles et une contribution statutaire de fonctionnement qu'il est proposé de reconduire en 2016, à un montant identique à celui de 2015.

## **c. L'éducation à l'environnement et au développement durable**

Une politique spécifique a été développée, de longue date, sur la totalité du nouveau territoire régional, maillé par un réseau d'acteurs. En 2016, il est prévu de soutenir les différentes structures, dont l'ARIENA (Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace) et le GRAINE Lorraine (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), le réseau CREEDD (Collectif régional d'éducation à l'environnement et au développement durable) en Champagne-Ardenne, au même niveau qu'en 2015.

## **d. La gestion intégrée des eaux**

Elle vise à la préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles, notamment en soutenant le programme de l'observatoire de l'eau de l'APRONA (Association pour la protection de la nappe phréatique d'Alsace). La Région poursuivra son investissement dans 2 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : bassin ferrifère, Ill-nappe-Rhin. Elle accompagnera l'élaboration du SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur. En Alsace, elle poursuivra son soutien aux trois missions locales de l'eau, ainsi qu'au programme zéro pesticide dans les communes et sur le territoire champardennais, les opérations de préservation des milieux aquatiques, viseront un objectif de réduction du risque inondation.

Par ailleurs, la Région est depuis 2010, suite à un transfert de l'Etat, propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial de l'III, entre Colmar et Strasbourg. L'enjeu est de concilier objectifs environnementaux, protection des biens et personnes contre les inondations, et développement des activités économiques (agriculture, hydroélectricité, tourisme, etc.) au travers des investissements du schéma de gestion de l'III adopté en 2014.

## **e. Le soutien aux démarches environnementales des entreprises et le plan régional d'éliminations des déchets dangereux**

L'économie circulaire (EC) est une économie qui remet en question les modes de production et de consommation en favorisant une approche circulaire (réduire, réutiliser, recycler, etc.) plutôt que linéaire (extraire, produire, utiliser puis jeter). En 2016, la Région fédérera les initiatives des trois anciens territoires dans la perspective d'un plan régional d'action global.

L'article 8 de la loi NOTRe confie aux Régions l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui se substituera aux plans existants (plans régionaux ou interrégionaux, plans départementaux ou interdépartementaux de prévention, etc.). Pour ce faire, les services départementaux concernés sont transférés à la Région qui s'attachera à négocier les modalités de ce transfert avec les 10 Conseils Départementaux et à préparer les modalités d'élaboration du plan régional en coordination avec l'Etat et l'ADEME.

## **f. Les interventions au titre du climat, de l'air et de l'énergie afin de réduire la consommation des bâtiments et de développer les énergies renouvelables**

La recherche de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables sont de nature à permettre de donner un nouveau souffle à l'économie, en créant des richesses et de l'emploi non délocalisable. L'action régionale est principalement conduite au titre des accords-cadres 2015-2020 ADEME-Région-Etat.

Son action sur ce champ vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à prévenir la précarité énergétique en application des 3 Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE). Pour cela, au cours de cette année transitoire, elle maintiendra les dispositifs de soutien existants dans les 3 anciens territoires (Contrat Climat Energie, parcours d'accompagnement des particuliers vers la rénovation Bâtiment Basse Consommation, Service Intégré de la Rénovation Energétique Oktave s'appuyant sur 9 plateformes locales, soutien aux études et investissements pour les rénovations BBC des collectivités, copropriétés et bailleurs).

Elle maintiendra son soutien aux 3 centres de ressource : LQE Lorraine Qualité Environnement, Energivie.pro. en Alsace, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables (ARCAD) sur le territoire champardennais.

Elle favorisera également le développement des énergies renouvelables : chaufferies biomasse, unités de méthanisation, solaire thermique, hydroélectricité et géothermie avec des modalités pouvant différer selon les territoires, appareils de chauffage au bois pour les particuliers et installations photovoltaïques des collectivités ou projets citoyens participatifs en Alsace, changement des poêles à bois des particuliers situés dans le massif vosgien lorrain, accompagnement des porteurs de projets pour le développement de la méthanisation et des énergies renouvelables à la ferme, ainsi que le bois-énergie, au travers d'un réseau d'ingénierie sur le territoire de la Champagne-Ardenne.

Les 3 Agences de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) sont enfin engagées dans un processus de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le soutien apporté par la Région aux missions d'observation et d'amélioration de la qualité de l'atmosphère sera maintenu en 2016.

## **L. Développement des territoires**

L'année 2016 se présente comme une année de transition, consacrée prioritairement au travail d'harmonisation des dispositifs. Afin d'assurer la continuité de l'appui aux territoires, les dispositifs en vigueur en 2015 continueront de s'appliquer sur leurs anciens périmètres.

Les politiques d'aménagement durable des territoires se déclinent à différentes échelles, en partenariat avec les acteurs locaux (Pays, PETR<sup>1</sup>, SCoT<sup>2</sup>, communes, intercommunalités, agglomérations). Elles recouvrent à la fois le soutien aux projets et à l'ingénierie des territoires, l'appui aux territoires fragiles, les quartiers de la politique de la ville, les zones rurales en déprise, et l'accès aux services de santé. Les propositions budgétaires pour 2016, représentent 87,45 M€ en crédits de paiement.

### **a. Aménagement durable des territoires de projet**

En Alsace, l'approche à l'échelle de la maille Pays-SCoT s'appréhende au travers d'un outil unique, la Convention Intégrée de Développement Durable (CIDD). Le soutien régional vise à aider les Pays et PETR à se doter d'une ingénierie d'animation du territoire visant à l'émergence de projets et à soutenir les démarches partenariales et les études menées.

---

<sup>1</sup> Pôle d'équilibre territorial et rural

<sup>2</sup> Schéma de cohérence territoriale



Parallèlement, le dispositif « Projet Global d'Aménagement » (PGA) a pour vocation de soutenir les efforts de structuration en investissement des communes alsaciennes.

En Champagne-Ardenne, entre 2012 et 2015, le soutien aux projets s'est concrétisé dans le cadre de contrats de développement. En 2016, ce soutien sera poursuivi notamment pour les opérations issues des appels à projets de la mesure 7 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales » du Programme de Développement Rural 2014-2020, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou programmes d'intérêt général (PIG) et la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et des associations.

En Lorraine, dans la continuité de la politique de soutien aux territoires, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des projets structurants des collectivités et leurs groupements, dans la mesure où ils intègrent les objectifs suivants : renforcement du rôle des bourgs-centres, maintien et développement des activités économiques, amélioration du cadre de vie, valorisation du patrimoine, requalification foncière et habitat.

Les programmes partenariaux avec les agences d'urbanisme seront établis sur les bases identiques à celles de 2015, en attendant la refonte de l'intervention régionale.

### **b. Stratégies spécifiques pour les espaces fragiles**

La Commission Permanente du 29 mars 2016 a adopté un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants pour un budget de 23 M€. Parallèlement en Champagne-Ardenne, le dispositif de soutien pour les communes de moins de 500 habitants et dont le potentiel financier est inférieur au potentiel financier moyen, sera maintenu en 2016. En Lorraine, le soutien à la restauration qualitative du patrimoine remarquable ou représentatif, des communes rurales sera également poursuivi.

La Région comprend la majeure partie du Massif des Vosges et soutient ce territoire au travers d'interventions dans le cadre de politiques sectorielles spécifiques (développement économique, agricole, environnemental et touristique) et dans le cadre de la Convention interrégionale de Massif 2015-2020 (CIMV).

La Région intervient également pour les territoires fragiles de la politique de la ville dans le cadre des Contrats de ville, dont elle est signataire (116 quartiers prioritaires dans 38 contrats de ville). L'année 2016 sera consacrée à la négociation des conventions pour le programme national de renouvellement urbain (NPNRU) tout en poursuivant les engagements pris.

### **c. Accès à la santé**

Un travail de recensement de données et d'analyse sera mené, afin de mieux caractériser les problématiques de santé sur les territoires et cela permettra de proposer une politique harmonisée qui s'inscrit dans le cadre du Pacte pour la ruralité. Il est proposé de poursuivre sur le territoire lorrain en 2016, les actions s'articulant autour des axes suivants : soutien aux maisons de santé pluri-professionnelles, télémédecine, mesures incitatives pour les internes en médecine, accompagnement de projets situés dans des territoires fragiles dans le cadre du pacte de ruralité et de la politique de la ville, soutien aux projets de prévention à destination du grand public, de populations fragiles, actions spécifiques à destination des jeunes.

#### **d. Aménagement numérique du territoire**

L'année 2016 constituera la première année d'exécution du contrat de concession pour la réalisation du très haut débit (THD) sur le territoire alsacien qui sera complété par un SDTAN régional à l'échelle de la nouvelle Région, de manière à poursuivre la démarche avec les Départements qui le souhaitent.

#### **M. Agriculture et forêt**

L'agriculture, la viticulture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois représentent des secteurs stratégiques pour la Région qui nécessite une politique régionale spécifique et adaptée aux enjeux à moyen et long terme.

Les propositions budgétaires pour 2016, déductions faites des engagements anticipés en 2015, au titre de l'agriculture et de la forêt représentent un montant total de 19,67 M€ en crédits de paiement.

La Région a enclenché un cycle de discussions et de consultations des représentants professionnels pour co-construire avec les acteurs le projet agricole et agroalimentaire de la Région.

En matière agricole et agroalimentaire, les grands axes d'intervention qui vont structurer la politique régionale sont :

- la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation. Il s'agit d'accompagner l'adaptation aux marchés et aux enjeux environnementaux en préparant l'avenir ;
- les débouchés, avec une cible sur le marché régional, dont celui de la restauration hors domicile, un autre dédié au renforcement de nos capacités de développement à l'exportation ;
- l'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques ;
- l'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités.

Le secteur forêt-bois fera l'objet d'une mobilisation identique de la Région avec les différentes familles de la profession. L'ensemble des acteurs de la filière de l'amont à l'aval seront réunis dans les prochaines semaines. L'enjeu est de valoriser le poids de cette filière et nos ressources forestières pour élaborer un contrat stratégique de filière et rechercher une meilleure valorisation des bois, pour plus d'activités économiques et plus d'emplois. Ces plans sectoriels adaptés à l'agriculture et la forêt feront partie intégrante du futur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

## **N. Tourisme**

### **a. Une nouvelle stratégie de développement et de valorisation du tourisme**

Avec près de 60 millions de nuitées enregistrées en 2014, l'économie touristique à l'échelle de la Région représente 3,2 milliards d'euros dépensés et 82 000 emplois induits, soit 4% de l'emploi régional total.

L'enjeu pour 2016 sera de définir une nouvelle stratégie régionale de développement touristique partagée à l'échelle de la Région, déclinée sur les territoires et portée par une gouvernance adaptée et efficace. Les dispositifs d'intervention seront dans un premier temps reconduits puis mis en convergence.

Dès 2016, la politique de développement touristique régionale se déclinera autour d'objectifs partagés :

- Qualifier l'offre marchande et professionnaliser les acteurs ;
- Promouvoir les destinations ;
- Développer les flux touristiques sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les sites structurants ;
- Diversifier l'offre et innover.

### **b. La qualification de l'offre marchande et la professionnalisation des acteurs**

La qualité de l'accueil étant un point fort de l'image touristique d'une Région, il est important d'accompagner les professionnels de ce secteur. Ainsi les aides à l'hôtellerie, aux campings, aux accueils de camping-cars, au tourisme associatif et aux hébergements insolites demeureront des priorités sur l'ensemble du territoire.

La professionnalisation des acteurs du tourisme et la structuration du réseau est portée par le RESOT au sein de l'Agence d'Attractivité Alsace, et la FROTSI en Lorraine et en Champagne-Ardenne.

### **c. La promotion des destinations touristiques**

En ce qui concerne la promotion des destinations Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, la politique régionale s'articulera en 2016 autour du soutien aux satellites touristiques que sont l'Agence d'Attractivité d'Alsace et les deux CRT de Lorraine et de Champagne-Ardenne ainsi qu'au soutien à leurs programmes d'actions en faveur du tourisme d'affaires.

Créé en 2014, l'AAA a pour missions de communiquer sur les atouts économiques et touristiques du territoire alsacien à l'échelle nationale et internationale, de prospecter des investisseurs étrangers ou des entreprises étrangères susceptibles de s'implanter en Alsace et de gérer le code de marque et le label d'entreprise Alsace excellence.

En Champagne-Ardenne, le Comité Régional du Tourisme (CRT) assure la promotion touristique en s'appuyant sur des professionnels et des équipements de qualité. Il assure également le fonctionnement de l'observatoire régional du tourisme (ORT) ainsi que des missions de développement sur l'itinérance douce (voies vertes, randonnées) et les routes et circuits de découvertes. Le CRT a rejoint les locaux du Conseil Régional à Châlons-en-Champagne au cours du premier trimestre 2015.

En Lorraine, outre ses missions classiques de promotion du territoire, le Comité Régional du Tourisme s'attachera tout particulièrement en 2016 à poursuivre la mise en œuvre d'actions marketing partagées avec l'ensemble des partenaires touristiques par le biais des différentes campagnes et outils.

#### **d. Développer les flux touristiques sur l'ensemble du territoire**

La Région sera également motrice dans le soutien au tourisme durable en favorisant notamment l'écotourisme, le cyclotourisme, la mise en place de navettes touristiques et les écolabels.

En Alsace, la Région, en partenariat avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace, a initié en 2014 un appel à projet destiné à créer une offre régionale de sorties écotouristiques. Cette offre de visites s'appuie sur les différentes composantes de l'écotourisme : des espaces naturels de qualité, des hébergements, des services et des activités respectueuses de l'environnement, des activités s'intéressant à la population locale, tournées vers la découverte des hommes et de leur patrimoine local naturel, historique et culturel avec une approche pédagogique. 14 sorties ont été retenues à l'issue des sélections et ont composé l'offre régionale 2015.

En Champagne-Ardenne, ce type d'action est principalement centré sur les véloroutes et les voies vertes et le soutien au réseau des petites cités de caractère.

En Lorraine, la thématique de l'itinérance douce fait partie intégrante des priorités du Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique 2013-2020. S'appuyant sur le Schéma Régional de développement des Véloroutes et Voies Vertes, la Région accompagne les projets de création des itinéraires et leur mise en tourisme.

#### **e. Accompagner les sites structurants**

En Alsace, la Région apporte son soutien à certains sites majeurs du tourisme au moyen de conventions pluriannuelles ou en étant membre de syndicats mixtes d'exploitation. Avec 200 000 visiteurs en 2015, l'Ecomusée d'Alsace est l'un des sites les plus fréquentés d'Alsace. Le Parc du Petit Prince qui a ouvert ses portes en 2014 poursuit son développement. Il n'appelle pas de subvention en fonctionnement de la part des collectivités. Le projet de Golf de la Sommerau a été arrêté fin 2015. Le Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau sera à terme liquidé. Il est pour le moment chargé de gérer la rétrocession des terrains aux différents anciens propriétaires.

En Champagne-Ardenne, la Région peut accompagner quelques projets spécifiques au titre des territoires d'excellence touristique. De plus, il est proposé de poursuivre l'accompagnement de la mission UNESCO des coteaux, maisons et caves de champagne, du festival médiéval de Sedan et plus généralement de conserver des possibilités d'intervention dans l'aide au conseil aux collectivités ou aux acteurs privés pour des projets d'ordre touristique.

En Lorraine, le Conseil Régional s'est fixé pour objectif d'augmenter les flux financiers touristiques. Par conséquent, le soutien aux projets structurants d'envergure régionale ou suprarégionale portés par des entreprises touristiques, au sens du droit communautaire, demeure une action majeure. Seront ainsi aidés les projets d'installation ou de consolidation d'équipements touristiques, complémentaires aux équipements existants, justifiant de réelles retombées économiques locales (génération d'emplois directs, augmentations du nombre de nuitées) et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

## **f. Diversifier l'offre et innover**

Afin de conforter l'attractivité des différentes destinations touristiques que comporte la Région, il est important que la collectivité encourage le développement d'une offre insolite, la surprise, la créativité et l'innovation. Plusieurs dispositifs soutiennent la diversification de l'offre et l'innovation comme le soutien à la création d'animations et d'équipements innovants et le développement de l'œnotourisme.

Le budget primitif 2016 consacré au tourisme représente un total de 23 M€ en crédits de paiement dont 11 M€ de crédits en investissement et 12 M€ en fonctionnement.

## **O. Coopération internationale et décentralisée**

Le projet de budget comporte deux volets qui peuvent être distingués.

Le premier correspond aux interventions régionales stricto sensu, dans le champ de la coopération territoriale et décentralisée. Dans ce domaine, le projet de budget est de 4,2 M€ (dont 0,15 M€ de crédits d'investissement)

Le second volet concerne les crédits correspondant aux fonds européens versés par la Région dans son rôle d'autorité de gestion. Le projet de budget s'établit ici à 79,01 M€ dont 27,24 M€ de crédits de fonctionnement et 51,77 M€ de crédits d'investissement.

### **a. Relations internationales et transfrontalières**

Le budget proposé à ce titre comporte 4 domaines d'intervention principaux.

#### Coopération transfrontalière

Dans ce domaine, l'essentiel des crédits d'un montant total de près de 0,63 M€, correspond au financement des structures de coopération transfrontalière dans le cadre d'accords passés avec nos partenaires Belges, Luxembourgeois, Allemands et Suisses.

Ces structures permettent de faire vivre la coopération institutionnelle dans les trois espaces de coopération existant, qui correspondent, pour l'essentiel, aux territoires des programmes INTERREG : France-Wallonie-Vlaanderen, Grande Région et Rhin Supérieur. En effet, l'essentiel des projets transfrontaliers (transports, formation, culture, etc.) relève des budgets dédiés aux politiques concernées.

Par ailleurs, des financements sont également accordés à des structures permettant de répondre à des enjeux particuliers, notamment liés aux problématiques transfrontalières des citoyens et des entreprises (Infobests dans le Rhin supérieur, CRD-EURES dans la Grande Région par exemple). Dans ce domaine, un montant limité de crédits permet de financer des projets correspondant à des problématiques particulières.

#### Coopération internationale et décentralisée

Le budget proposé correspond à l'ensemble des actions de coopération relatives aux accords passés par les trois entités régionales. Elles sont de trois types différents et représentent un montant proposé d'1,57 M€.

S'agissant de la coopération avec des régions partenaires situées dans 11 pays notamment européens, les crédits proposés permettent, pour un montant prévisionnel limité, d'entretenir les relations institutionnelles (envoyer et accueillir d'éventuelles délégations), et de poursuivre les projets de coopération engagés (coopération culturelle, universitaire, francophonie). Une part significative des crédits est ainsi dédiée à l'accueil d'étudiants étrangers, en particulier dans l'entité champardennaise.

La coopération avec des Régions du Sud, principalement en Afrique, illustre l'engagement de la Région dans la politique de développement. Les actions sont menées par le biais de deux opérateurs situés en Alsace (IRCOD) et en Champagne-Ardenne (ARCOD). Leurs actions sont reconnues par l'Etat qui leur apporte un cofinancement important.

La politique de solidarité internationale permet à la Région d'apporter un soutien financier au monde associatif qui s'engage dans des actions de solidarité et d'aide au développement, dans le cadre d'appels à projets dont les modalités devront être harmonisées rapidement.

### Affaires européennes

Trois types d'action entrent dans ce domaine d'intervention pour un montant d'1,15 M€.

La première porte sur les bureaux de représentation de la Région auprès des Institutions Européennes financés par de multiples partenaires dont des collectivités territoriales.

La seconde concerne le financement d'opérations inscrites dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne », comme le Forum mondial de la Démocratie.

Et enfin la dernière action porte sur l'accès et la mise en œuvre de projets européens thématiques, soit dans le cadre de dispositifs régionaux de mobilité, soit dans celui d'appels à projets de l'Union Européenne, notamment dans le cadre du programme ERASMUS+.

### Gestion des fonds européens

La Région est autorité de gestion de programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Le montant alloué à ces programmes est d'1,42 Md€ dont les paiements auront lieu jusqu'en 2022. A ceci s'ajoutent les trois programmes INTERREG dont la Région assure la gestion ou auxquels elle participe.

Les frais de gestion de ces programmes sont individualisés dans la mesure où ils font l'objet d'un cofinancement européen au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à proposer des crédits à hauteur de 0,93 M€.

#### **b. Fonds européens**

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER, du FSE et du programme INTERREG V Rhin Supérieur par le budget régional. Il faut noter que ce n'est pas le cas des deux autres programmes INTERREG et du FEADER dont le paiement est assuré par l'ASP.

Dès lors, le budget régional comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne. Les prévisions de dépenses et de recettes pour les 4 programmes qui ne fusionnent pas sont de 27,24 M€ en fonctionnement et 51,77 M€ en investissement.

## 2. Les dépenses hors interventions

Les dépenses hors interventions seront **en recul de -1,3% par rapport au budget primitif 2015** pour s'établir à 600,9 M€, grâce aux efforts d'optimisation s'agissant notamment des moyens généraux liée au regroupement des trois régions et à la stabilisation du budget des ressources humaines malgré l'effet GVT et ce, via des gains de productivité.

A l'occasion du vote du budget primitif, l'assemblée régionale est appelée à se prononcer sur les moyens en personnel requis pour mettre en œuvre les politiques de la Région et à délibérer sur les crédits en dépenses, les effectifs, et autres mesures diverses propres à assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'administration régionale.

Les objectifs principaux de la politique des ressources humaines sont :

- assurer un recrutement de qualité afin que la collectivité dispose des moyens et compétences nécessaires à une déclinaison efficace de ses politiques ;
- assurer une formation de qualité afin de permettre de manière constante le renouvellement des connaissances ;
- maintenir un climat social de qualité et contribuer au bien-être des agents, grâce à l'écoute, le conseil apporté aux agents, grâce à la mise en œuvre d'outils divers pour répondre à leurs souhaits d'évolution (formations, bilans de compétences, scénarii de mobilités, etc.), grâce à des actions de médiation et d'accompagnement, là où elles s'avèrent nécessaires.

Pour 2016, dans le cadre spécifique de la mise en place de la nouvelle organisation issue de la loi NOTRE, deux objectifs supplémentaires et prioritaires sont de garantir, pour chaque agent en poste, un emploi au sein du nouveau conseil régional, sans mobilité contrainte et sans diminution des conditions salariales actuelles et maintenir les dispositifs RH pré-existants avant la fusion.

Ces actions ne doivent cependant pas occulter un autre objectif important, assigné à la direction des ressources humaines : la maîtrise stricte des dépenses de personnel, hors transferts de compétences, hors mesures gouvernementales nouvelles et hors mesures d'harmonisation entre les trois anciennes régions.

Une gestion rigoureuse doit permettre en 2016 de contenir les dépenses de personnel au même niveau que celui de 2015. La priorité sera donnée aux redéploiements des ressources et le recours aux recrutements extérieurs sera strictement encadré et limité à des profils spécifiques.

Il est proposé de consacrer un budget de 289,5 M€ aux dépenses de personnel.

S'agissant de la charge de la dette pour 2016, elle est estimée à 246,5 M€ (hors revolving) qui se répartit entre le remboursement du capital et les intérêts de la dette et frais financiers.

Le montant de remboursement du capital est estimé à 164,2 M€ contre 149,4 M€ en 2015 (soit +9,9%). Cet accroissement du montant de capital remboursé prend en compte notamment l'amortissement in fine d'un emprunt obligataire. Le montant des intérêts de la dette et frais financiers est estimé à 82,4 M€ contre 76,5 M€ en 2015 (+ 7,7%). Cette hausse est due à la progression de la dette régionale.

Ajoutons qu'au titre des écritures d'ordre, une prévision de 863 M€, en dépenses et en recettes, est inscrite. 710 M€ concernent les écritures d'amortissement avec la dotation aux amortissements à hauteur de 360 M€, la neutralisation de l'amortissement pour un montant de 280 M€ et la reprise des subventions transférables pour 70 M€. 153 M€ sont inscrits au titre des écritures patrimoniales dont 120 M€ pour la régularisation des avances aux mandataires.

Les interventions de la Région en qualité de propriétaire au titre des bâtiments institutionnels représentent en 2016 un volume de crédits d'investissement à hauteur de 1,7 M€, mobilisés essentiellement par les opérations suivantes :

- solde des travaux d'aménagement des archives régionales à Moyeuivre (57) ;
- aménagement des bâtiments de l'ancien lycée Péguy, réemployé en extension de la Maison de la Région à Châlons-en-Champagne (51) et rénovation de bureaux de l'espace Doumer - annexe du siège ;
- deuxième phase de travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les locaux de la Maison de la Région à Strasbourg (67) envisagée à l'été 2016 ;
- gros entretien et maintenance des bâtiments administratifs (site de la Maison de Région à Metz, bâtiments Doumer et Arifor à Châlons-en-Champagne).

La direction des systèmes d'information des trois sites de Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne poursuit quant à elle la rationalisation du système d'information. Les implications opérationnelles de cette convergence des systèmes d'information existants sont nombreuses. Parmi celles-ci figurent notamment :

- ✓ la refonte de certains processus pour faire converger les pratiques et définir de nouveaux modes de travail en commun ;
- ✓ une identité visuelle commune, une unité et une cohérence d'accès et de communication pour tout ce qui concerne la relation quotidienne aux usagers et aux agents des trois sites historiques ;
- ✓ d'une façon générale, la définition d'un système d'information cible qui a permis dans un premier temps la continuité des missions de service public et qui soit dans un second temps un contributeur aux enjeux stratégiques et opérationnels de la nouvelle collectivité.

Pour traiter ces implications sur le domaine des systèmes d'information, la Région a engagé un projet de fusion des systèmes d'information qui vise deux objectifs majeurs :

- ✓ Faire évoluer les systèmes d'information afin d'assurer la continuité des services de la Région en 2016. Plusieurs projets sont lancés :
  - Mise en place d'un site de covoiturage réservé aux agents de la Région ;
  - Déploiement d'un intranet commun aux trois sites ;
  - Dématérialisation des pièces justificatives de paiement et des courriers entrants et sortants ;
  - Numérisation des marchés pour faciliter la transmission au contrôle de légalité préfectoral ;
  - Etude pour la convergence du système d'information financier ;
  - Déploiement d'une messagerie commune ;
  - Equipement en tablette des conseillers du CESER ;
  - Fusion des environnements décisionnels.



- ✓ Etablir une perspective du système d'information cible à bâtir pour répondre aux enjeux et besoins de la Région d'ici les 3-4 années à venir.

Pour mener ces différents chantiers, il est proposé, pour 2016, d'inscrire 5,9 M€ dont 3 M€ seront consacrés aux investissements. Les crédits affectés au fonctionnement de l'institution seront de 2,9 M€.

## **II. Des recettes fragilisées par le faible dynamisme de la fiscalité et la poursuite de la baisse des dotations**

### **1. Une fiscalité faiblement dynamique, sur laquelle la Région ne peut guère agir**

#### **A. Une réforme de la fiscalité directe locale qui a ôté tout pouvoir de taux à la Région**

La réforme de la fiscalité directe locale, entrée progressivement en vigueur à compter de 2010, a profondément modifié la structure des recettes budgétaires de la Collectivité.

Celle-ci a toutefois plus fortement impacté les Régions que tout autre niveau de collectivité :

- les Régions ont perdu leur pouvoir de taux sur la fiscalité directe : le taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et les tarifs des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont en effet fixés au niveau national. Quant aux versements liés à la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) et au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), il s'agit de dotations ;
- les Régions ont perdu tous leurs « impôts ménages » : ceci fait disparaître tout lien fiscal entre les Régions et les citoyens ;
- les Régions ont hérité d'un nouveau panier de ressources privé de dynamique : le dynamisme des ressources régionales est affecté par le poids élevé de la DCRTP et du FNGIR, ressources non évolutives. En outre, la dynamique de la CVAE est très dépendante de la conjoncture.

En substitution de leurs ressources fiscales antérieures (Taxe Professionnelle, Taxe sur le Foncier bâti et non bâti), les régions disposent donc d'un nouveau panier de ressources composé des recettes suivantes :

- Une part (25 %) de la CVAE<sup>3</sup> : le montant inscrit au BP 2016 au titre de la CVAE s'établit à 298,9 M€ ;
- La totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation : l'inscription réalisée au titre de l'IFER au BP 2016 s'élève à 57,2 M€ ;

---

<sup>3</sup> Pour mémoire, le bloc communal perçoit 26,5 % du produit de la CVAE, et les départements, 48,5 %.

- Des dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme (les prévisions budgétaires correspondantes étant en reconduction par rapport au BP 2015) :
  - la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) : 46,3 M€ au BP 2016 ;
  - un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 46,3 M€ au BP 2016.

Au final, le nouveau panier de ressources représente au BP 2016 une inscription de 448,8 M€, en hausse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent (438,5 M€), uniquement du fait de la progression de la CVAE.

La Région devrait par ailleurs demeurer éligible en 2016 au fonds de péréquation des ressources régionales. Celui-ci, qui s'appuie sur la somme des produits liés à la CVAE, à l'IFER, à la DCRTP et au FNGIR, repose sur les éléments suivants :

- La péréquation s'appuie sur l'évolution en cumulé (depuis 2011) du nouveau panier fiscal des régions (et non de la seule CVAE) ;
- Un prélèvement est effectué sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal est supérieure à la moyenne, à hauteur de 100 % de l'évolution cumulée supérieure à la moyenne, avec néanmoins un plafonnement sur le prélèvement à hauteur de 50% de l'évolution cumulée ;
- Le reversement s'effectue en faveur des Régions dont l'évolution cumulée des ressources est inférieure à l'évolution cumulée moyenne, en fonction de l'écart entre leur taux d'évolution et le taux d'évolution moyen ;
- Un mécanisme de quote-part en faveur des régions d'outre-mer est prévu.

La péréquation pour 2016 va s'appuyer sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2015. La Région devrait percevoir cette année, au titre de ce dispositif de péréquation, un montant évalué au BP 2016 à 12,2 M€ (contre 9,2 M€ au BP 2015).

En matière d'exonérations de CVAE, la Région doit par ailleurs décider d'une politique d'exonération de CVAE unique, applicable sur l'ensemble de son territoire, à compter de l'année prochaine, sans quoi les exonérations accordées sans limitation de durée en la matière seraient privées d'effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est ainsi proposé de reconduire les exonérations qui avaient été votées en des termes identiques par les trois Régions.

Des ajustements sont en revanche nécessaires pour les exonérations qui avaient été votées en des termes différents, ou qui avaient été décidées par une partie seulement des régions. Le détail des exonérations de CVAE qu'il vous est proposé de retenir figure dans un tableau en annexe de la délibération afférente au présent rapport.

## **B. Une fiscalité indirecte qui évolue, mais qui ne donne à la Région qu'un faible pouvoir de taux**

La fiscalité indirecte représente globalement une inscription de recettes évaluée à 834,3 M€ au BP 2016.

### **a. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques**

L'inscription proposée au BP 2016 en matière de TICPE représente globalement 485,1 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 313 M€ ;
- Une première part modulable de TICPE, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super : 55,4 M€ ;
- Une seconde part modulable de TICPE, dite « TICPE Grenelle », laquelle est destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super : 54,5 M€ ;
- Une part de TICPE destinée à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) : 25,5 M€ ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 23,2 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après) ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 13,5 M€, qui compose, avec la nouvelle taxe d'apprentissage, la ressource régionale pour l'apprentissage (voir également ci-après).

### **b. La taxe sur les certificats d'immatriculation**

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux (les tarifs afférents à la part modulable de la TICPE correspondent en effet aux tarifs plafonds autorisés par la loi).

Une forte différence est observée en 2015 entre le tarif par cheval-vapeur voté d'une part en Alsace (36,5 €) et Champagne-Ardenne (35 €), et d'autre part, en Lorraine (45 €). A titre de comparaison, le tarif moyen observé au niveau national s'élève en 2015 à 43,03 €.

Des ajustements ont été prévus en loi de finances pour 2016 en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation (article 89) pour les régions issues d'un regroupement. Il résulte de ces dispositions que :

- durant une période transitoire, le tarif applicable actuellement sur le territoire de chacune des ex-régions demeure celui qui était applicable au 31 décembre 2015 ;
- la nouvelle collectivité a jusqu'au 31 mai 2016 pour prendre une décision concernant le tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Il est proposé que la Région harmonise progressivement les tarifs, en retenant un tarif cible de 42 euros et une durée d'harmonisation de 3 années. Avec ce choix, et en prenant l'hypothèse d'une baisse de l'assiette de 1%, qui est cohérente avec les évolutions constatées dans la dernière période, nous risquons de perdre un peu de recettes en 2017 mais nous devrions retrouver un niveau équivalent à celui constaté en 2016 en 2019, à l'issue de la période de convergence.

Sur cette base, les tarifs évolueraient donc de la façon suivante au cours des prochains exercices :

Tarif en € par C.V.	2016	2017	2018	2019
ALSACE	36,5 €	38,34 €	40,17 €	42 €
CHAMPAGNE ARDENNE	35 €	37,34 €	39,67 €	42 €
LORRAINE	45 €	44 €	43 €	42 €

Par ailleurs, la Région souhaite harmoniser le taux d'exonération de la taxe sur les certificats d'immatriculation en faveur des véhicules propres (c'est-à-dire, les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1<sup>er</sup> du tableau B de l'article 265 du code des douanes). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est donc proposé de fixer ce taux à 100%.

Au BP 2016, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été évalué à 167,6 M€.

### **c. De nouvelles ressources fiscales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage**

Les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFR et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage a été globalement évaluée à 71,3 M€ au BP 2016 (dont 23,2 M€ sous forme de TICPE).

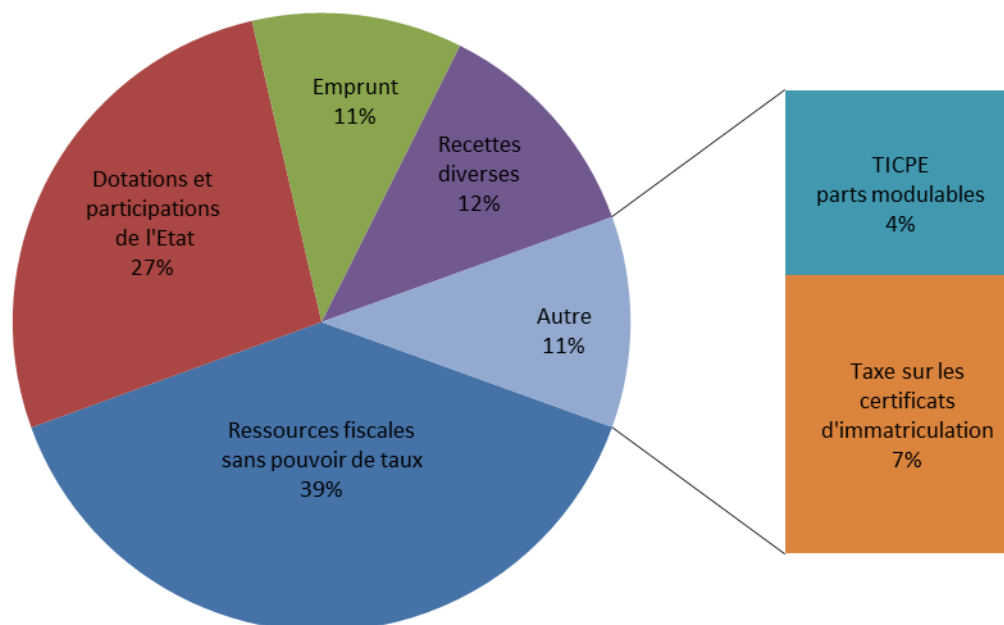
Une réforme du financement de l'apprentissage est en outre entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (CDA, FNDMA, FNDMA-COM, DGD apprentissage hors ICF).

Cette ressource a globalement été évaluée à 143,7 M€ au BP 2016, y compris la part de TICPE précédemment évoquée (13,5 M€).

### C. Au final, une autonomie fiscale très limitée

Les tarifs de TICPE modulable (1<sup>ère</sup> part modulable et TICPE Grenelle) correspondant aux tarifs plafonds autorisés par la loi, la taxe sur les certificats d'immatriculation constitue désormais le seul levier fiscal pouvant être actionné à la hausse par la Région.

Cette ressource ne représente ainsi que 7% des recettes totales de la Région au BP 2016, illustrant le fait que la Région ne conserve qu'une maîtrise limitée de ses ressources fiscales.



### 2. Une baisse des dotations en raison de la contribution au redressement des comptes publics

Afin que les collectivités locales participent au redressement des comptes publics, le pacte de confiance et de responsabilité conclu en juillet 2013 entre l'Etat et ces dernières avait prévu une première réduction des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Dans le cadre de cet effort global demandé aux collectivités locales, les régions avaient participé à hauteur de 184 M€.

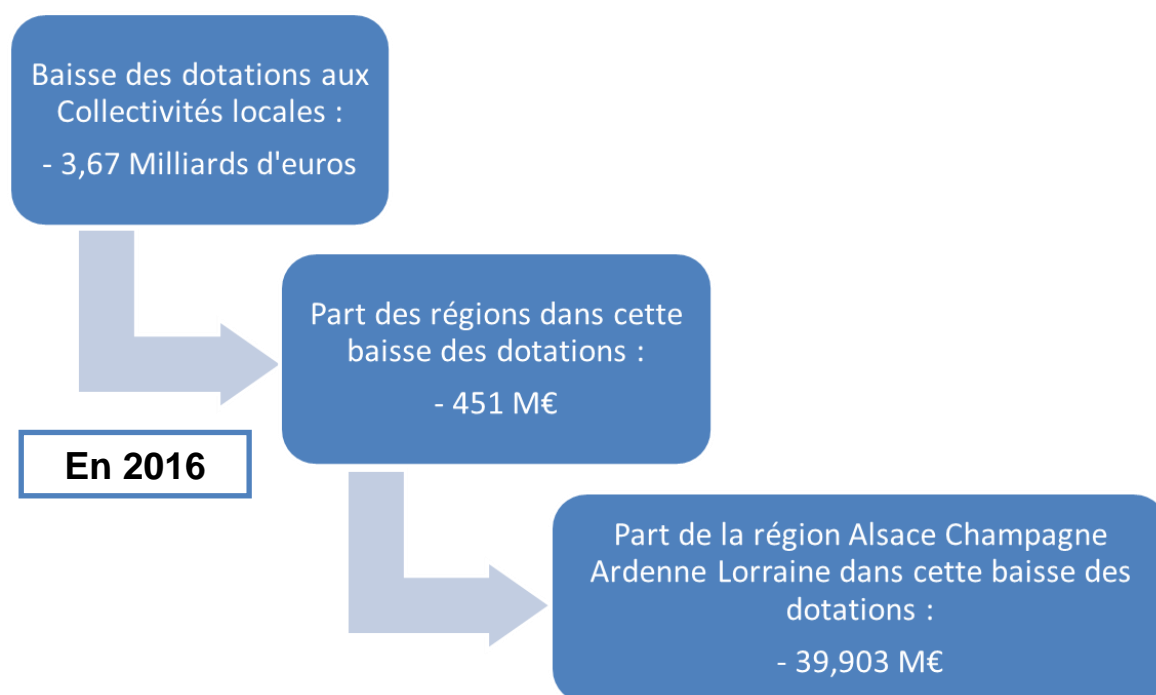
La loi de finances pour 2015 a amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales : sur la période 2015-2017, l'Etat a ainsi prévu un plan d'économies en dépenses de 50 milliards d'euros, dont 11 milliards vont peser sur les collectivités locales. La baisse des dotations aux collectivités locales sera ainsi linéaire sur 3 ans, à hauteur de 3,67 milliards d'euros par exercice.

La répartition entre les différents niveaux de collectivités locales de cette baisse annuelle globale s'effectue sur la base du poids de chaque échelon dans les ressources totales des collectivités locales.

Le bloc communal contribue ainsi annuellement à hauteur de 2,071 milliards d'euros, les départements pour 1,148 milliard d'euros, et les Régions pour 451 M€.

La répartition entre les Régions de l'effort financier s'effectue au prorata des recettes réelles totales et hors prélèvement FNGIR, en incluant un dispositif dérogatoire pour les régions d'outre-mer avec le calcul d'une quote-part.

En fonction de ces éléments, la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sur le seul exercice 2016 peut être résumée de la façon suivante :



La contribution de la Région au redressement des comptes publics va donc se traduire par une perte de ressources de près de 40 M€ pour 2016. La région devrait ensuite subir une nouvelle baisse de ressources similaire en 2017.

Cette perte de ressources va être intégralement imputée sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont le montant s'élève à 442,074 M€ dans le cadre du BP 2016.

En matière de péréquation DGF, la loi de finances pour 2016 a prévu un gel des attributions par rapport à 2015 : ainsi, en 2016, le montant de la péréquation de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (soit 18,560 M€) équivaudra à la somme des montants perçus en 2015 par les régions Lorraine (9,277 M€) et Champagne-Ardenne (9,283 M€), l'Alsace n'étant pas éligible à ce dispositif de péréquation.

Les montants des autres concours financiers versés par l'Etat à la Région (principalement la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, et la Dotation Générale de Décentralisation) devraient être stables en 2016 par rapport à l'année précédente.

Le montant prévu au BP 2016 au titre des concours financiers de l'Etat (hors DGF, et hors DC RTP) s'établit à 164,021 M€.

### III. Les grands équilibres financiers

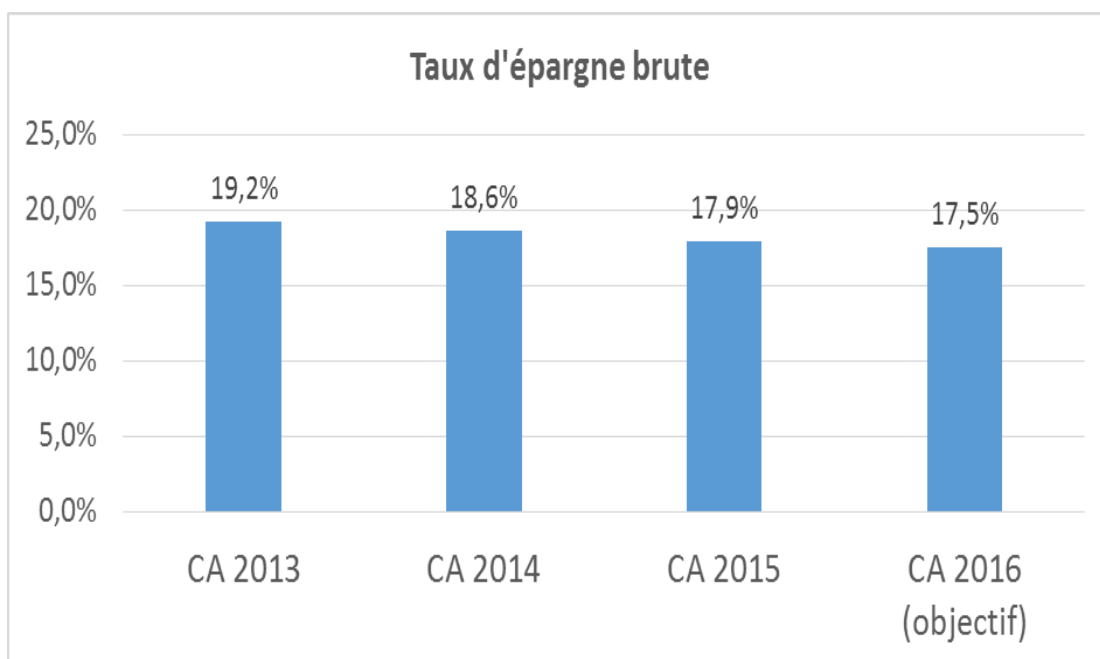
Trois indicateurs ont été retenus pour apprécier la bonne santé financière de la Région à moyen terme.

#### 1. L'épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Elle constitue l'excédent de fonctionnement que la collectivité peut consacrer au remboursement du capital de la dette et aux investissements.

On rapporte classiquement l'épargne brute aux recettes de fonctionnement pour afficher le taux d'épargne brute de la collectivité.

L'objectif de la collectivité est d'afficher un **taux d'épargne brute** de 20%, dès que possible. Fin 2015, le taux d'épargne brute était de 17,9% et l'objectif pour 2016 est de 17,5%.



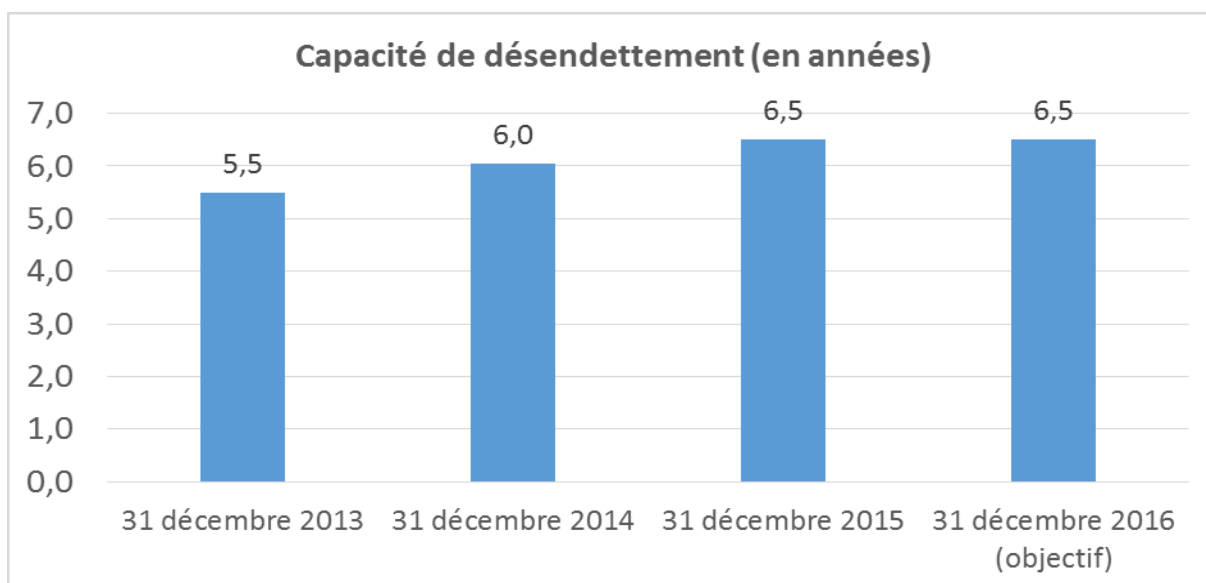


## 2. L'endettement

L'endettement constitue la variable d'ajustement du budget. Le ratio retenu pour évaluer son niveau est la capacité de désendettement qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute.

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années que prendrait le remboursement de la dette régionale si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

L'objectif de la collectivité est d'afficher une **capacité de désendettement** inférieure à 7,5 ans. Ce seuil correspond à la durée de vie moyenne des emprunts contractés. Fin 2015, la capacité de désendettement s'affiche à 6,5 ans ; l'objectif pour 2016 est de maintenir ce niveau.



Enfin, un troisième indicateur significatif de la santé financière de la Région, toujours à propos de la dette, est l'**endettement annuel net (EAN)**, soit le supplément d'endettement au 31/12, après remboursement du capital de la dette. L'objectif est de contenir cet endettement annuel net entre 50 et 90 M€. Dans le graphique joint, il est fait état de la progression de l'EAN à l'échelle de la Région sur les trois derniers exercices connus. Une augmentation de la dette de l'ordre de 50 M€ devrait ne pas pouvoir être évitée en 2016.

